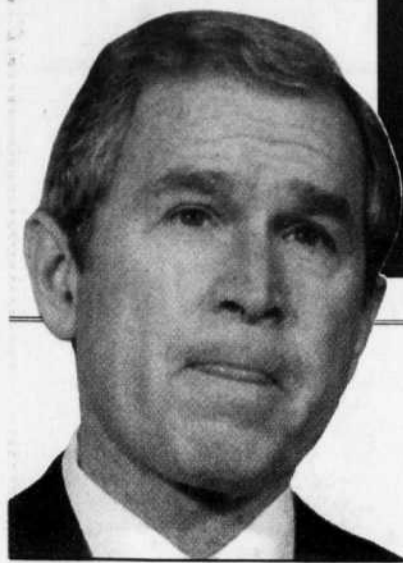


# LE DEVOIR



**ÉCONOMIE**

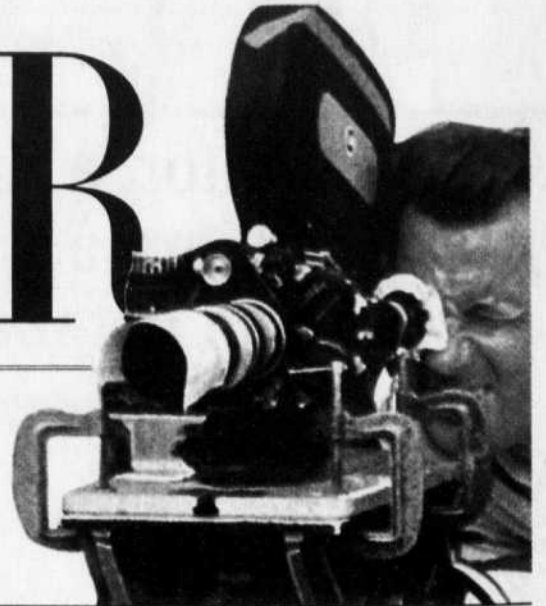
Bush présente son cadeau fiscal de 1600 milliards

Page B 1

**CULTURE**

Tournages à Montréal: un été incertain

Page B 8



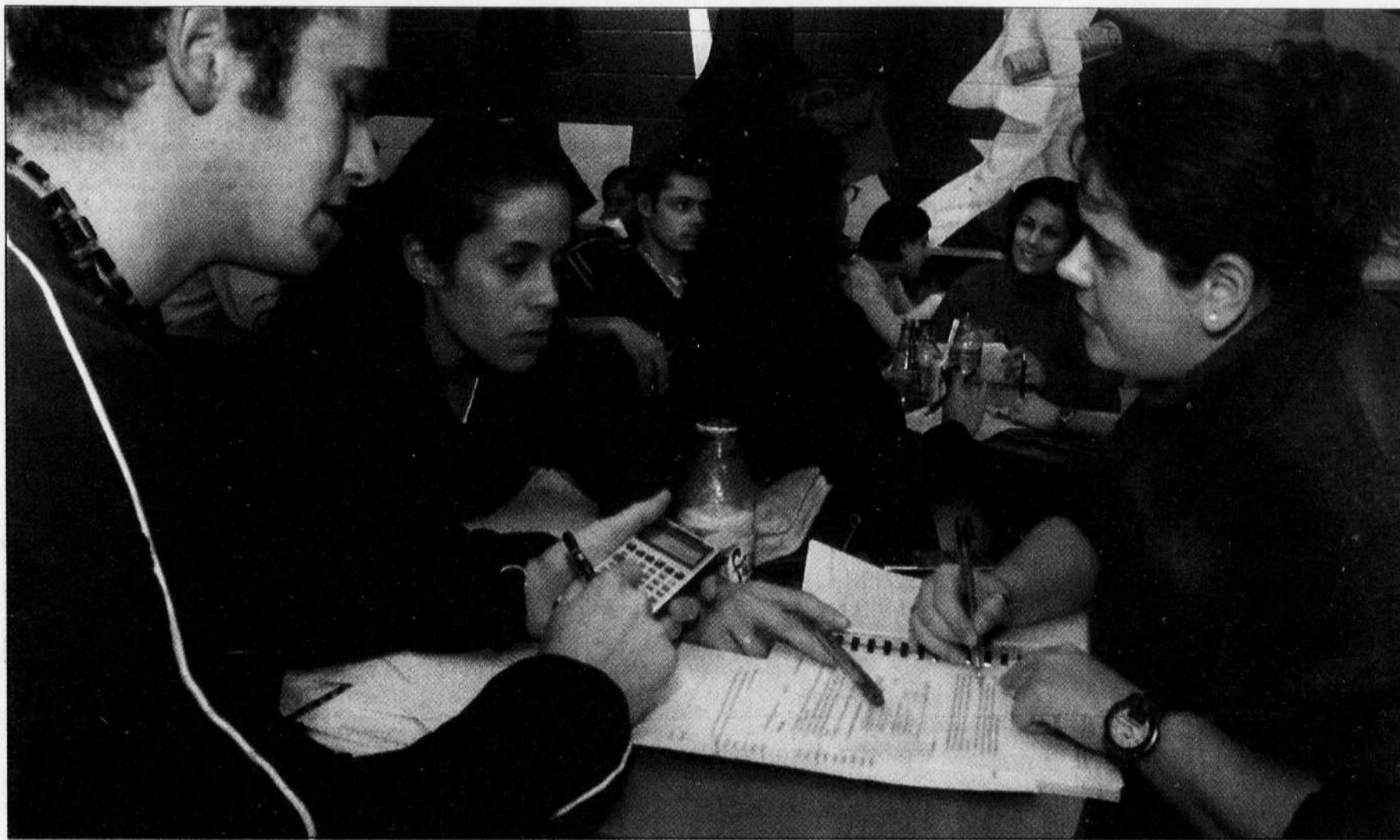
Vol. XCII N° 24

LE MARDI 6 FÉVRIER 2001

87 c + TAXES = 1 \$

## Le milieu de l'éducation se mobilise

*Les libéraux réclament la démission du ministre Legault tandis que, du primaire à l'université, les réseaux préparent la riposte aux compressions qui s'annoncent*



MARIE-ANDRÉE CHOUINARD  
LE DEVOIR

Pendant que les libéraux réclament la tête du ministre François Legault, le milieu de l'éducation, incrédule et irrité devant l'imminence de compressions, parle de front commun et mobilise ses troupes dans le but de manifester au gouvernement sa profonde indignation.

Manifestations étudiantes, suspension de la réforme, impossibilité d'activer les plans de réussite, arrêt des négociations autour des contrats de performance: lesdites compressions — que la rumeur a fixées à 400 millions pour la prochaine année — ne sont pas encore annoncées que déjà, les réseaux primaire, secondaire, collégial et universitaire s'activent autour de la riposte à envoyer au gouvernement.

«Le milieu se mobilise, c'est clair», expliquait hier André Caron, président de la Fédération des commissions scolaires du Québec (FCSQ). Il est évident qu'on ne laissera jamais faire ça. En plus d'avoir dirigé ses craintes hier à l'endroit du cabinet du premier ministre, du comité des priorités et du conseil des ministres, M. Caron doit rencontrer la semaine prochaine les dirigeants des commissions scolaires pour vérifier l'impact des réductions sur les réseaux primaire et secondaire, «si le couperet tombe vraiment».

VOIR PAGE A 8: ÉDUCATION

■ Lire aussi l'éditorial de Paule des Rivières, page A 6

Pendant que des étudiants s'affairaient hier à terminer un travail d'équipe au café étudiant de l'UQAM, des représentants du milieu de l'éducation se préparaient à une mobilisation générale en riposte à des compressions budgétaires ni confirmées ni démenties par le ministre François Legault.

**PERSPECTIVES**

### De Seattle à Québec

MANON CORNELLIER  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

Le Sommet des Amériques, qui se tiendra à Québec du 20 au 22 avril prochain, devait porter une attention particulière au renforcement de la démocratie et aux questions sociales. Le premier ministre Jean Chrétien a dit hier à Washington que cela n'était pas suffisant. Non seulement le communiqué politique du Sommet mais le projet de Zone de libre-échange des Amériques (ZLEA) lui-même devraient s'attarder à la protection des droits des travailleurs et de l'environnement, conclut-on de ses propos.



Manon Cornéliier

«Nous comprenons que la Zone de libre-échange ne peut pas porter uniquement sur le commerce. Parce que ce n'est pas seulement un contrat entre des entreprises et des gouvernements. Sa principale dimension est avant tout humaine. Elle doit donc être de nature globale et comprendre l'amélioration de l'efficacité des marchés financiers, la protection des droits des travailleurs et de l'environnement, et la promotion d'une meilleure coopération au développement. Elle doit aussi susciter un dialogue avec le secteur privé, les institutions financières internationales et la société civile en faveur d'une plus grande responsabilité sociale de la part des entreprises», a-t-il déclaré.

Pourtant, encore dimanche, lors d'une séance d'information donnée à Washington par ses conseillers, on répétait que l'intention n'était pas d'inclure des clauses sociales dans l'accord de la ZLEA mais d'en discuter dans le cadre du plan d'action hémisphérique qui sera adopté au Sommet.

Certains groupes ont dû célébrer en entendant les paroles de Jean Chrétien. La plupart des pays latino-américains, présents à la session extraordinaire du Conseil permanent de l'Organisation des États américains à qui M. Chrétien s'adressait, ont dû de leur côté sursauter. Ils veulent bien coopérer pour établir

VOIR PAGE A 8: QUÉBEC

**Rapport de la Société royale du Canada**

### OGM: sans règles strictes, un moratoire s'impose

JUDITH LACHAPPELLE  
LE DEVOIR

Sans danger, les OGM? Peut-être, disent les scientifiques. Mais ce n'est pas une raison pour ne pas les soumettre à un examen serré et transparent, ce qui n'est assurément pas le cas aujourd'hui. Conflit d'intérêts, manque de transparence et d'indépendance, un grand ménage s'impose au sein des organismes de réglementation canadiens. Et à défaut de passer le balai — et vite! — le gouvernement n'a d'autre choix que d'imposer un moratoire sur les OGM.

Le rapport de la Société Royale du Canada sur les biotechnologies alimentaires a été généralement bien accueilli hier, autant par les scientifiques, les écolo-

gistes que le gouvernement. Évidemment, tous ne se réjouissent pas pour les mêmes raisons. Greenpeace, le Conseil des Canadiens et la Coalition canadienne de la santé sont satisfaits de voir leurs craintes confirmées par les plus éminents spécialistes de la question au pays. À l'opposé, le gouvernement souligne que le rapport «n'éveille aucun doute quant à l'innocuité des aliments contenant des OGM actuellement offerts sur le marché» et rappelle que le fédéral fait «examen approfondi de l'innocuité des nouveaux produits avant que ceux-ci ne soient vendus au Canada».

Mais de quel examen parle le gouvernement?, demandent les experts. Non seulement les données qui

VOIR PAGE A 8: OGM

**CULTURE**

### Qui dirigera le Musée de la civilisation?

La course à la direction du Musée de la civilisation de Québec est officiellement ouverte depuis ce week-end. La machine à rumeur

présent déjà plusieurs candidats potentiels à la succession de Roland Arpin, qui quittera ses fonctions de directeur général en mai prochain. Le Devoir en a interviewé quatre, deux muséologues (Francine Lelièvre, directrice de Pointe-à-Callière et Michel Côté, directeur du Musée d'Histoire naturelle de Lyon) et deux universitaires de l'UQAM (Michel Lessard et Raymond Monpetit). Ces deux derniers ne sont pas intéressés par la direction du «navire amiral» de la muséologie québécoise.



Roland Arpin

■ À lire en page B 8

### Sharon prépare déjà son cabinet

*Jour d'élection en Israël et «jour de colère» pour les organisations palestiniennes*

D'APRÈS FRANCE-PRESSE, REUTERS ET ASSOCIATED PRESS

Jérusalem — La tension s'est soudainement accrue hier, à la veille de l'élection au poste de premier ministre en Israël, qui devrait être remportée, sauf surprise, par le candidat de la droite Ariel Sharon.

Les derniers sondages prédisaient en effet hier une très large victoire d'Ariel Sharon, tandis que les forces de sécurité israélienne étaient en alerte maximum par crainte d'attentats terroristes pendant le scrutin et d'autres violences à l'approche d'un nouveau «jour de colère» décrété par les Palestiniens.

À Gaza, le Jihad islamique a en effet menacé de faire sauter des bombes à Tel Aviv en représailles à la mort de l'un des siens.

Et la sécurité est maximale dans l'État hébreu, où l'on craint que la violence des extrémistes palestiniens ne vienne perturber le scrutin. Le bouclage des Territoires

est total pour cette journée électorale et les forces de l'ordre nombreuses dans les régions d'Israël à forte population arabe.

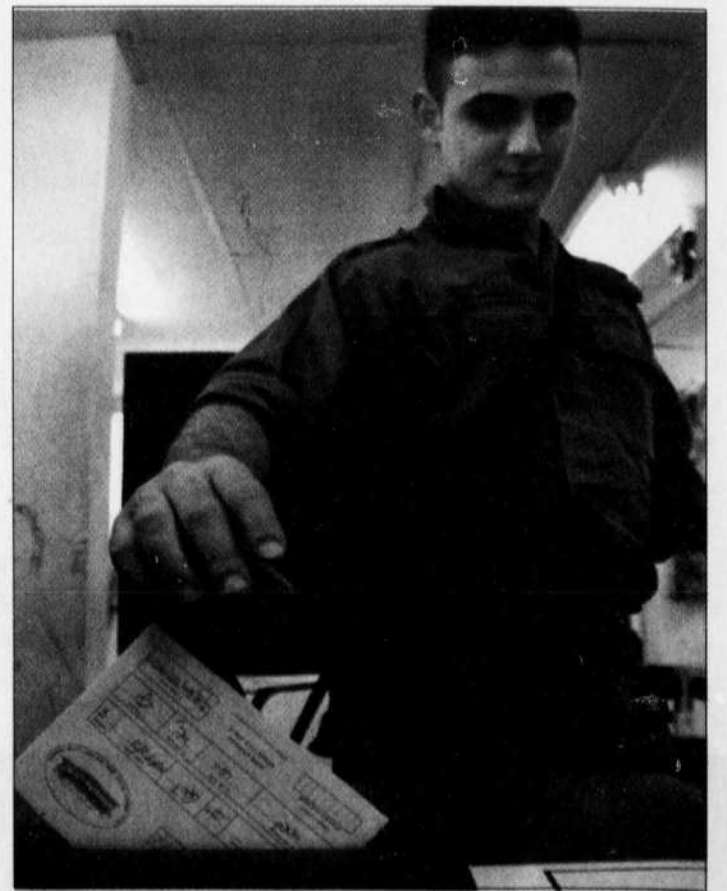
Déjà, de nouvelles violences armées ont eu lieu hier à Hébron entre Palestiniens et soldats israéliens ou encore au point de passage de Rafah entre Gaza et l'Égypte. Un char israélien aurait ainsi tiré vingt obus après avoir essuyé des coups de feu. L'incident a poussé l'État hébreu à fermer l'aéroport de Gaza.

Treize organisations palestiniennes, dont le Fatah du président Yasser Arafat et les mouvements islamistes Hamas et Jihad islamique, ont appelé à un «jour de colère» aujourd'hui.

Les électeurs semblent avoir été séduits par le slogan «La sécurité d'abord, la paix ensuite» d'Ariel Sharon.

VOIR PAGE A 8: SHARON

■ À lire en page A 5: Un électoral désorienté



JIM HOLLANDER REUTERS

Les soldats israéliens ont été invités à déposer leur bulletin de vote hier, à la veille d'une élection qui déterminera le nom du prochain premier ministre d'Israël.

**INDEX**

Annonces..... A 4	Idées..... A 7
Avis publics... B 4	Monde..... A 5
Bourse..... B 2	Mots croisés.. A 4
Culture..... B 8	Météo..... A 4
Économie..... B 1	Sports..... B 6
Éditorial..... A 6	Télévision..... B 7



## • LES ACTUALITÉS •

### Arrêté, Hilton a invité les policiers à son prochain combat

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

Accusé d'agressions sexuelles sur deux mineures, Dave Hilton s'est montré on ne peut plus sympathique avec les policiers qui ont procédé à son arrestation. Le boxeur leur a offert des billets pour son prochain combat et leur a proposé de se faire prendre en photo avec lui.

Les deux enquêteurs du SP-CUM ont décliné l'offre comme ils l'ont expliqué hier devant la juge Rolande Matte. Le procès du boxeur demeure aussi couru qu'à ses débuts. La salle d'audience de 56 sièges était bondée hier, comme à l'habitude, et une dizaine de quidams faisaient le pied de grue à l'extérieur dans l'espoir que des places se libèrent.

Mais les passionnés de justice sont restés sur leur faim. Les enquêteurs Gilles Lafrance et Gilles Laurin ont passé l'essentiel de la journée à raconter les circonstances dans lesquelles Dave Hilton a été arrêté et interrogé. Le boxeur s'est livré aux policiers le 15 avril 1999 accompagné de son avocat. Il a tout nié. «*Mon esprit est confus, je suis dérouté, je suis en état de choc*», a-t-il dit à l'enquêteur Lafrance lors de son interrogatoire enregistré sur vidéo.

Paul Skolnik, l'avocat du boxeur, a demandé à la juge Matte

d'écarter la déclaration vidéo de Dave Hilton sous prétexte qu'elle n'avait pas été recueillie selon les règles de l'art. La juge rendra sa décision mardi.

La Couronne a terminé l'audition de ses témoins hier. En matinée, une amie commune de Dave Hilton et de la mère des deux jeunes victimes a raconté sa version des faits. Carmella Grande connaît Dave Hilton et la mère des fillettes depuis 17 ans. Elle n'a jamais vu Dave Hilton se livrer à quelque acte indécent que se soit sur les mineures.

Mme Grande a entretenu une relation extra-conjugale avec Dave Hilton pendant environ huit ans. Elle y a mis un terme après avoir appris de la bouche de la mère que l'accusé aurait agressé les jeunes filles à répétition alors qu'elles étaient âgées de moins de 14 ans. Mme Grande s'est mise à avoir peur de Dave Hilton, elle ne le reconnaissait plus et ne l'a plus jamais revu.

Carmella Grande a aussi couché une fois avec la mère des fillettes. Elle avait fait part au boxeur d'un rêve dans lequel elle batifolait avec une femme. Dave Hilton a interprété ce songe comme la manifestation d'un désir inconscient. Il a fortement incité Mme Grande à coucher avec la mère, ce qu'elle fit, sous les yeux de Dave Hilton.

Loi sur les jeunes contrevenants

### Le Bloc reprendra le combat Le Québec demande à être soustrait de son application

HÉLÈNE BUZZETTI  
DE NOTRE BUREAU  
D'OTTAWA

Blockages il y aura à la Chambre des communes: le Bloc québécois jure de reprendre le sentier de la guerre pour s'opposer au projet de loi sur les jeunes contrevenants, seconde mouture, qu'a déposé hier la ministre de la Justice, Anne McLellan.

«*Je vais mettre [contre ce projet de loi C-7] la même énergie que j'ai mise dans la défense des intérêts du Québec [en combattant] le C-3 [à la dernière législature]*», a déclaré le bloquiste responsable du dossier, Michel Bellehumeur.

Le Bloc québécois, qui reprend la position d'à peu près tous les intervenants au Québec y compris celle de l'Assemblée nationale, s'oppose à la loi d'Ottawa parce qu'elle empêchera, dit-on, la province d'appliquer son approche distincte basée sur la réhabilitation plutôt que la répression. Une approche qui vaut au Québec d'être la championne des provinces canadiennes en matière de taux de récupération des jeunes contrevenants.

Le projet de loi C-7 déposé hier par la ministre McLellan est à quelques détails près le même que celui qui est mort au feuilletton avec le déclenchement des



Anne McLellan

élections auquel on a intégré les amendements que le gouvernement se proposait d'apporter.

M. Bellehumeur avait réussi à faire détailler les travaux en comité parlementaire en discorant pendant 27 heures. Comme un bâillon a été imposé, M. Bellehumeur avait recommencé son petit manège à la Chambre des communes, parlant pendant 10 heures. Finalement, le Bloc a déposé près de 3000 amendements au projet de loi, ce qui aurait forcé la tenue d'un vote-mara-

thon d'environ cinq jours sans interruption. Le vote n'a jamais eu lieu.

Le projet de loi C-7 fera passer de 16 à 14 ans l'âge à partir duquel un jeune reconnu coupable d'un crime grave recevra automatiquement une peine pour adulte. Par contre, une modification apportée à la première version de la loi permettra à une province de décréter que ce caractère automatique ne s'applique pas. Dans une telle province, un jeune de 14 ou 15 ans pourra encore recevoir une peine pour adulte, mais la demande devra être faite par la couronne.

L'autre changement de philosophie se situe au niveau des peines. Le principe sous-jacent à la loi actuelle sur les jeunes contrevenants veut que la peine imposée soit adaptée aux besoins du contrevenant afin de faciliter sa réhabilitation. En comparaison, la justice pour adulte impose des peines proportionnelles à la gravité de l'offense commise. C'est ce principe que le projet de loi veut introduire pour les jeunes afin d'assurer une uniformité des peines pour un crime donné.

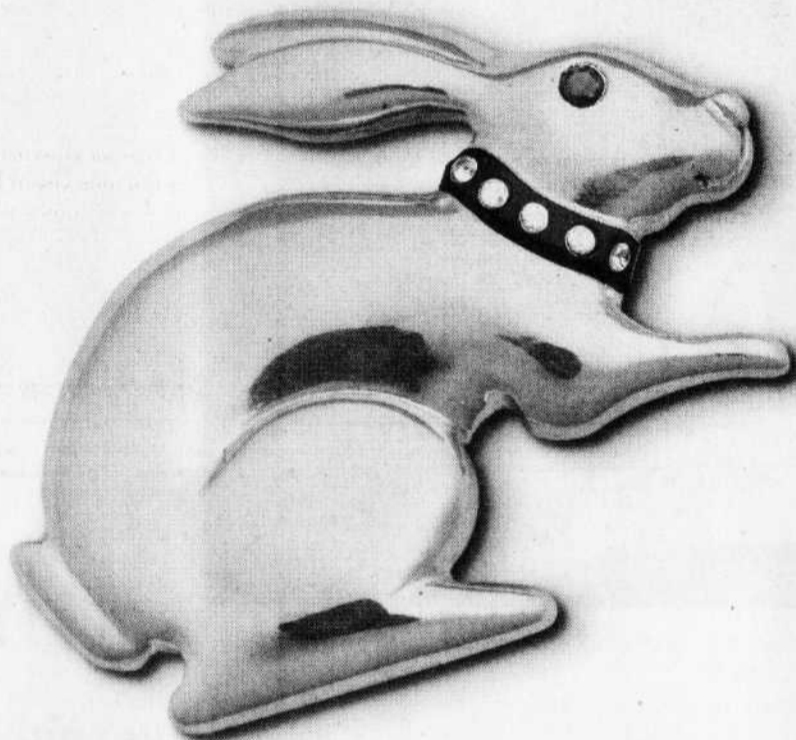
La nouvelle version du projet de loi permet toutefois une certaine flexibilité dont seul l'usage déterminera l'étendue. En effet, les juges devront assurer une uniformité des peines non plus nationale mais régionale. Or, le projet de loi

ne définit pas ce qu'il entend par région: l'île de Montréal? Une région administrative? Une province? Un regroupement de provinces? Il laisse à la discrétion des juges de le décider, au cas par cas.

Au ministère, on fait le calcul que ce changement d'orientation raccourcira les peines des jeunes car plusieurs ayant un passé familial lourd recevaient des peines plus sévères que ce que commandait le crime.

Tout cela reste insuffisant pour Québec — et le Bloc — qui reproche fondamentalement l'approche «répressive» de la loi et réclame carrément la possibilité pour le Québec de se soustraire à l'application de la loi. «*Le Québec, a dit la ministre québécoise de la Justice, Linda Goupil, considère toujours que cette réforme est inutile et coûteuse et nous réitérons que le Québec devrait en être soustrait.*»

Mme McLellan a indiqué qu'elle n'était pas ouverte à ce genre de changement puisqu'il fallait une loi «nationale». Elle a d'ailleurs déclaré qu'elle n'était pas prête à accepter de modification majeure à son projet de loi. «*Non. Nous avons discuté de ce sujet en comité longtemps. Les amendements que nous avons apportés, — il y en a 183 — étaient une réponse à ce que nous avons entendu en comité.*»



Rien ne sert de courir; il faut planifier à point. Le lièvre et sa fortune en sont un témoignage.

Grâce au REER à taux progressif Placements Québec, l'accumulation de son épargne avançait à grands pas. Encaissable une fois l'an, le lièvre pouvait changer à sa guise sa stratégie de placement.

## Le lièvre et la fortune.

Un départ avec un bien meilleur taux d'intérêt la première année l'avait ravi, merci au généreux boni.

#### Venez nous rencontrer :

**Au Fairview Pointe Claire**  
DU 8 AU 11 FÉVRIER  
**Aux Galeries d'Anjou**  
DU 15 AU 18 FÉVRIER

- Jeudi et vendredi : 11 h à 21 h
- Samedi : 11 h à 17 h
- Dimanche : 12 h à 17 h

**Au Carrefour Laval**  
DU 22 AU 28 FÉVRIER

- Lundi au mercredi : 11 h à 17 h
- Jeudi et vendredi : 11 h à 21 h
- Samedi : 11 h à 17 h
- Dimanche : 12 h à 17 h

**Au Carrefour l'Industrielle-Alliance**  
977, rue Sainte-Catherine Ouest  
(voisin de Simons, niveau Métro)

DU 1<sup>er</sup> FÉVRIER AU 1<sup>er</sup> MARS INCLUSIVEMENT

- Lundi au vendredi : 10 h 30 à 16 h 30
- Samedi et dimanche : 13 h 30 à 16 h 30

7,50%  
la dixième année

5,35%

la première année incluant le boni de 1% pour les nouveaux fonds REER

**REER**  
à taux  
PROGRESSIF  
**PLACEMENTS**  
**QUÉBEC**

www.placementsqc.gouv.qc.ca

Québec  
Placements Québec

1 800 463-5229

Pour la région de Québec,  
composez le 521-5229.

Heures d'ouverture : du lundi au vendredi, de 8 h à 20 h, et tous les samedis de février, de 10 h à 16 h.

#### EN BREF

### Ouimet se lance dans la course

(Le Devoir) — Jean Ouimet tentera finalement de barrer la route à Bernard Landry dans sa marche vers la succession de Lucien Bouchard. C'est ce qu'il annoncera ce matin lors d'une conférence de presse au Manoir Montmorency à Beauport. Dans le camp péquiste, toutefois, on prévoit déjà que l'entreprise de M. Ouimet fera long feu. L'ex-président du Parti vert du Québec aura certainement fort à faire pour obtenir les 1000 signatures requises dans 40 circonscriptions — avec un minimum de dix signatures par circonscription. Mais M. Ouimet se montre optimiste et c'est pourquoi il escaladera les parois glacées des chutes Montmorency ce matin, afin de «démontrer qu'il n'a pas froid aux yeux et qu'il n'entend ménager aucunement ses efforts en vue de gagner les membres de ce parti à la vision qui l'anime», est-il écrit dans la convocation de presse envoyée hier. Les signatures devront être déposées au plus tard le 26 février. Si M. Ouimet parvient à réunir autant de noms, c'est le 7 avril que sera annoncé le nom du nouveau chef. Dans le cas contraire, M. Landry sera seul en lice et sera couronné le 3 mars à Saint-Hyacinthe.

### Un jugement qui fait dégriser

(PC) — À la suite d'un party de bureau bien arrosé, en décembre 1994, une Ontarienne, Linda Hunt, prend le volant en état d'ébriété et se retrouve impliquée dans un accident où elle subit de nombreuses blessures. Elle estime que, dans les circonstances, son employeur est en partie responsable de son état et décide de le poursuivre. Hier, un juge de la Cour supérieure de l'Ontario, Clair Marchand, lui a donné raison, ordonnant à son employeur, Sutton Group Incentive Realty, de lui verser plus de 300 000 \$, pour lui avoir servi de l'alcool sans limites. Ce faisant, le juge estime que l'employeur de la dame est en partie responsable des blessures subies par son employée dans cet accident. «*Il [l'employeur] avait dû prévoir qu'en offrant un bar ouvert aux personnes présentes il ne serait pas en mesure de surveiller la quantité d'alcool absorbée par son employée, qui s'est ainsi retrouvée dans une situation dangereuse*», a déclaré le juge Marchand.

### Cinq morts dans une fusillade

(AP) — Un ancien employé d'une usine fabriquant des moteurs de poids-lourds dans la banlieue de Chicago a fait irruption hier dans l'établissement et abattu quatre personnes, avant de se suicider. Quatre autres personnes ont été blessées, dont une grièvement, lors de ce drame survenu dans l'usine Navistar à Melrose Park (25 km à l'ouest de Chicago). Le tueur est William Baker, un magasinier ayant travaillé pendant 39 ans dans l'usine avant d'être licencié en 1994 pour avoir volé des moteurs diesel fabriqués par Navistar. Cet homme, âgé de 66 ans, aurait dû commencer à purger aujourd'hui une peine de cinq mois de prison après avoir été condamné le 7 novembre dernier.

LE DEVOIR

## ACTUALITÉS



Chantal Hébert

## Jean Chrétien, seul maître à bord

Ceux qui se lamentent de ce que Jean Chrétien ne semble vouloir mettre aucun projet d'envergure en chantier pendant son troisième mandat devraient peut-être y penser à deux fois.

Toute agaçante qu'elle puisse être, l'apparente apathie du gouvernement libéral en place à Ottawa n'a rien à voir avec l'impuissance.

S'il voulait se lancer dans de grandes offensives de quelque nature que ce soit, le premier ministre actuel aurait le champ plus libre que ne l'ont jamais eu Pierre Trudeau ou Brian Mulroney.

Ce n'est certainement pas dans les rangs de son propre gouvernement qu'il aurait beaucoup de fil à retordre.

De chiens de garde de leurs ministères respectifs, les ministres fédéraux se sont largement transformés en chiens de poche du premier ministre.

La mésaventure la semaine dernière de la ministre du Patrimoine Sheila Copps, qui a découvert pendant la lecture du discours du Trône la teneur inquiétante et finalement erronée de certains des paragraphes concernant son ministère, témoigne de cette évolution.

À cela, il faut encore ajouter une course au leadership larvée qui a pour effet d'occuper les ministres les plus forts à se surveiller mutuellement.

Quant à la Chambre des Communes, on aurait tort d'y évaluer l'hégémonie des libéraux strictement en fonction de leur supériorité numérique.

C'est vrai que, pour asséoir tous les députés de M. Chrétien a fait élire en novembre dernier, il a fallu en loger 19 tout au bout des banquettes de l'opposition. À lui seul, le surplus libéral compte plus de députés que le NPD ou le Parti conservateur.

Mais ce sont quand même les dix places qui séparent l'Alliance canadienne du PC qui sont la vraie mesure de la situation avantageuse actuelle de Jean Chrétien.

Il aura suffi d'une semaine de travaux parlementaires pour mettre encore plus en évidence l'absurdité du schisme qui a pour effet de priver la politique fédérale d'une opposition digne de ce nom.

La rentrée a ainsi fourni l'occasion d'examiner de plus près la poignée de recrues qu'a fait élire l'Alliance canadienne en novembre. Il s'agit d'un groupe d'une rare qualité que le parti conservateur aurait été fier d'avoir sous sa propre bannière à n'importe quel moment de son histoire. Deux d'entre eux, les Manitobains Vic Toews and Brian Pallister, ont même fait leurs classes comme ministres conservateurs avec Gary Filmon.

À l'inverse, Albertain pour Albertain, l'Alliance s'en tirerait mieux avec Joe Clark à sa tête que Stockwell Day.

Car la direction alliante est en voie de devenir un boulet au pied de l'opposition officielle. D'abord, l'image de Stockwell Day a subi de profondes égratignures qui en font aujourd'hui le chef le moins apprécié des Canadiens. En plus, la crédibilité de son bras droit parlementaire, Deborah Grey, est en chute libre depuis qu'elle a décidé d'adhérer au régime de retraite des députés qu'elle avait toujours vilipendé.

Pour m'amuser, j'ai mis côte à côte les allocutions qu'ont livrées Stockwell Day et Joe Clark en réponse au discours du Trône la semaine dernière. Souvent, les paroles de l'un auraient très bien pu sortir de la bouche de l'autre et vice-versa.

Mais l'Alliance et le PC continuent néanmoins de clamer qu'ils sont incapables de trouver un terrain d'entente idéologique, ce qui est curieux quand on pense que l'un comme l'autre se fait fort d'évoluer suffisamment pour s'imposer comme solution de rechange au Bloc québécois à la prochaine occasion électorale. Voilà qui semble pourtant être une bien plus grosse commande idéologique.

Pendant que l'opposition s'enlise, la table des provinces perd des plumes à toute vitesse.

Au Québec, la démission de Lucien Bouchard a affaibli le gouvernement péquiste. Déjà, des sondages montrent qu'il est devenu beaucoup plus vulnérable aux changements d'humeur des électeurs.

En Saskatchewan, le départ de Roy Romanow menace d'être suivi par le naufrage de son ancien gouvernement. La fragile coalition qui permettait aux néo-démocrates de rester au pouvoir craque sous le poids de tensions entre le nouveau chef Lorne Calvert et ses indispensables alliés libéraux.

À Terre-Neuve, les jours du gouvernement libéral abandonné par Brian Tobin l'automne dernier pourraient également être comptés. En fin de semaine, les libéraux de cette province ont choisi un nouveau chef, le ministre de la santé Roger Grimes, sur fond de catastrophe appréhendée. Ils viennent de perdre deux bastions aux conservateurs dont celui laissé vacant par M. Tobin.

En Colombie-Britannique, le règne du NPD tire à sa fin. Récemment, un des piliers de l'administration Dosanjh est parti en prédisant que les néo-démocrates allaient carrément être rayés de la carte aux élections.

En Ontario, le premier ministre Mike Harris a dû encaisser la démission de deux de ses principaux ministres la semaine dernière dont celle de son alter ego, le trésorier Ernie Eves. Les événements ont déboussolé un gouvernement qui semblait déjà passablement à la dérive.

Tout cela pour dire que, plus tard cette semaine, alors que Jean Chrétien prendra la tête de la première mission commerciale asiatique de son nouveau mandat, il n'aura pas tort de penser, en contemplant l'aréopage de canards boiteux provinciaux qui voyagent dans son avion, qu'il est bel et bien le seul maître à bord.

Chantal Hébert est columnist au Toronto Star.

La présence de TCE à Valcartier

## Québec était au courant depuis 1998

Aujourd'hui, le ministre de l'Environnement envisage de construire un aqueduc pour protéger les citoyens d'une petite ville voisine déjà éprouvés par la contamination

Après la découverte en décembre de trichloréthylène (TCE) dans l'eau potable de puits de la petite municipalité de Shannon, à proximité de la base militaire de Valcartier, en banlieue de Québec, le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, a demandé hier à Ottawa de «l'informer rapidement des mesures qu'il entend prendre pour identifier les sources potentielles de contamination sur les terrains placés sous sa juridiction».

LOUIS-GILLES FRANCŒUR  
LE DEVOIR

La Défense nationale a découvert en 1997 la présence de trichloréthylène (TCE) sur ses terrains de la base militaire de Valcartier et elle en a averti le ministre de la Santé et celui de l'Environnement dès 1998, après avoir amorcé des recherches pour retracer l'historique de ce produit cancérigène découvert aussi dans un de ses puits d'eau potable.

C'est ce qu'a affirmé hier au Devoir Michael Hodgson, le responsable des dossiers environnementaux de la base de Valcartier. Selon ce dernier, la Défense nationale a dépensé jusqu'ici 2,5 millions pour localiser cette source de TCE, une molécule potentiellement cancérigène, et qu'en raison de la gravité du problème, le Québec a été informé annuellement par la suite des résultats notamment des 86 forages entrepris sur la base militaire et autour du centre de recherche situé juste à côté.

D'autre part, il ressort des documents rendus publics hier par Québec que ce n'est qu'en décembre dernier, après avoir été averti de la présence de TCE dans le puits d'un employé de la société SNC Technologies, un résident de Shannon, que les services environnementaux et de la Santé se sont rendu compte que la migration du TCE hors

de la base militaire était possible. Québec n'a effectué entre 1998 et décembre dernier aucune analyse dans les puits de Shannon ou entre la base militaire et le village pour s'assurer de la sécurité de son approvisionnement en eau.

À la suite de la découverte de TCE dans deux puits de Shannon et de deux Avis de la Direction de la Santé publique, le ministre de l'Environnement, Paul Bégin, a annoncé hier qu'il consacrait immédiatement 150 000 \$ à l'achat de systèmes de filtration pour chacun des 31 puits où on a constaté des dépassements de la norme «fédérale» sur les TCE.

Le 19 décembre, la Régie régionale de la santé et des services sociaux informait les résidents de Shannon que malgré le fait que ces dépassements ne «présent[ai]ent pas de risques notables à la santé lors d'exposition sur une courte période, un avis de non-consommation [devait] néanmoins être émis». Le 19 décembre, nouvel avis, cette fois pour dire que la contamination demeurait «imprécise», qu'il ne fallait toujours pas consommer l'eau sans traitement.

Pour sa part, le ministre Paul Bégin annonçait qu'il envisageait la construction d'un aqueduc municipal pour régler de façon permanente le problème. En plus de demander au ministre fédéral de la Défense, Art Eggleton, de «l'informer rapidement des mesures qu'il entend prendre pour identifier les sources potentielles de contamination», il a invité Ottawa à «convenir» avec le Québec des mesures à mettre en œuvre pour assurer la sécurité de la population.

Le ministre Bégin a précisé en entrevue que son ministère avait autorisé la société SNC-Technologies à construire une cellule de confinement en 1994. Mais le ministre ne connaissait pas le contenu en toxiques de la cellule. SNC se serait depuis rendu compte qu'il y avait migration de toxiques dans son terrain, ce qui l'a incité à aller vérifier chez un de ses employés à quelques kilomètres de là si son puits était contaminé. Ce qui a été le cas. SNC a alors averti l'Environnement à la mi-décembre de ce fait nouveau.

Deux États américains en ont contre les centrales thermiques ontariennes

## Ottawa attend de voir ce que l'Ontario fera

LOUIS-GILLES FRANCŒUR  
LE DEVOIR

Ottawa a décidé de renvoyer à l'Agence canadienne d'évaluation environnementale (ACEE) la demande des États de New York et du Connecticut de soumettre à un groupe d'experts la valeur des normes canadiennes censées réduire la pollution atmosphérique, notamment les émissions acides, des centrales thermiques ontariennes.

C'est ce qu'a déclaré hier Johanne Beaulieu, l'attachée de presse du ministre fédéral de l'Environnement, David Anderson. Ce dernier se trouvait à Nairobi où il a été élu hier président du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUÉ).

«Pour le moment, précisait Mme Beaulieu, on reconnaît que les émissions des centrales thermiques constituent un problème sérieux. Mais on doit attendre que l'Ontario dépose son plan de travail, qui lui impose de ne pas dépasser 39 mégatonnes d'oxydes d'azote par année en 2007. Si elle n'y parvient pas, le gouvernement fédéral pourra alors considérer de le faire.»

Les deux États américains attribuent en partie à l'augmentation de la pollution acide et des oxydes nitreux des centrales ontariennes l'augmentation des maladies respiratoires sur leur territoire ainsi que les dommages accrues qu'impose cette pollution à leurs lacs.

Le Québec et les Maritimes sont tout autant victimes que les Américains de cette pollution. L'Ontario a remplacé plusieurs de ses vieux réacteurs nucléaires par trois centrales thermiques au charbon, soit celle de Nanticoke en bordure du lac Érié, la plus grosse de l'Amérique du Nord, de Lambton près de Sarnia et de Lakeview, près de Toronto.

En entrevue hier, le ministre québécois de l'Environnement, Paul Bégin, a dit qu'il examinerait attentivement la demande des deux États américains avant de l'appuyer. À deux reprises dans le passé, il avait fait part à son homologue ontarien des préoccupations du Québec à l'endroit des centrales thermiques.

Les nouvelles normes visant les centrales thermiques exigeront des provinces qu'elles déposent un plan de réduction de leurs émissions d'oxydes d'azote fonctionnel d'ici à 2007, une décision adoptée malgré l'opposition de l'Ontario. Le Canada et les États-Unis ont signé en décembre une entente pour réduire les mêmes contaminants des deux côtés de la frontière, ce qui sera impossible compte tenu de la faiblesse des normes canadiennes, soutient les Américains.

Nouveau Montréal

## Le RCM sera de la partie, parole de Prescott

ÉRIC DESROSIERS  
LE DEVOIR

Qu'on se le tienne pour dit. Le RCM est là pour longtemps.

Le risque de diviser le vote d'opposition au maire de Montréal, Pierre Bourque, aux élections municipales du 4 novembre ne change rien à l'affaire. Le peu de succès remporté jusqu'à présent par le parti dans ses tractations auprès des élus de banlieue non plus.

Le chef du RCM Michel Prescott rapportait hier avoir rencontré sans succès une bonne dizaine de maires ainsi que des conseillers de banlieue lors d'une tournée visant à créer une vaste coalition des forces d'opposition au maire Bourque. Il était bien forcé de reconnaître aussi que son invitation aux candidats pressentis Gerald Tremblay et Vera Danyluk, à se joindre à son parti, est restée sans réponse et que l'on est à la veille de l'entrée en scène d'au moins un nouveau parti issu de la banlieue et de son chef. Pourtant, ne lui parlez pas d'un ralliement ou d'un désistement du RCM au profit d'une autre formation politique.

«On existe depuis plus de 25 ans, répond-il. Si on était de trop, on l'aurait su depuis longtemps.»

Selon lui, le refus de certains maires de banlieue, d'organiser une véritable course à l'investiture de leur futur parti, trahit leur peu de considération pour ce genre d'idéal. «Battre Pierre Bourque purement et simplement n'est pas un programme politique. [...] Ça nous avancerait à quoi d'être un nouveau parti politique qui administrerait comme le fait déjà Vision Montréal?»

Mais «tous les élus municipaux de la banlieue ne sont pas des brebis», pense-t-il. Certains finiront bien par reconnaître l'intérêt de rejoindre les rangs du RCM.

Rappels que sept maires de banlieue apportent présentement la dernière main à un projet de parti politique dont la direction se jouerait, semble-t-il, entre l'ancien ministre libéral, Gerald Tremblay, et le maire de Verdun, Georges Bossé.

Selon certains, Georges Bossé annoncerait mercredi qu'il se désiste faute d'appuis politiques suffisants, laissant la voie libre à Gerald Tremblay.

Comme s'il n'y avait pas déjà beaucoup de monde engagé dans la lutte, Radio-Canada annonçait hier que des membres du groupe Démocratie seraient sur le point de créer un autre parti politique. Leur porte-parole, William Steinberg, aurait fait parvenir à tous les maires de banlieue une lettre dans laquelle il leur proposait de faire campagne sous une bannière distincte de celle éventuellement portée par Gerald Tremblay ou Georges Bossé. Son programme politique consisterait à transférer autant de pouvoirs que possible aux arrondissements.

Pendant ce temps,  
Pierre Bourque

Pendant ce temps, Pierre Bourque poursuit sa tournée préélectorale des futurs arrondissements de la nouvelle ville. En campagne depuis un mois, il sera aujourd'hui à Saint-Laurent, où il devrait dévoiler l'identité d'un des candidats qui y défendront ses couleurs. Il ira demain à Lachine, puis à Verdun vendredi.

## Il nous aura appris que le Québec était possible



André d'Allemagne  
1929-2001



Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal





LE DEVOIR

## LE MONDE

Le triomphe de Sharon

## Le fruit de la morosité

L'électorat qui a porté Barak au pouvoir est désorienté

REUTERS

Jérusalem — Ce sont des Israéliens déçus, démoralisés, divisés et démobilisés qui se font entendre aujourd'hui au faucon Ariel Sharon un triomphe électoral peut-être sans précédent dans l'histoire de l'Etat juif.

Après plus de quatre mois de meurtrière intifada et 20 mois de vaines négociations de paix, Israël doute et, pour se rassurer, votera pour celui qui l'cerne le mieux et qui a su se forger durant la campagne une image rassurante.

Les électeurs sont conscients que ce vote d'humeur risque de geler le processus de paix, voire de le faire régresser, mais, après avoir réalisé que la paix n'était ni aisée ni proche, ils ont délibérément remplacé la sécurité en tête de leur priorité.

L'électorat qui a porté au pouvoir Barak il y a moins de deux ans est désorienté. Il ne comprend pas qu'en dépit des concessions sans précédent offertes aux Palestiniens ceux-ci n'aient pas saisi la main tendue.

Le premier ministre sortant est sanctionné pour n'avoir pas été en mesure, comme il l'avait promis, de leur offrir, sinon la paix, du moins une perspective solide de paix, en dépit des progrès incontestables accomplis dans cette direction sous son court mandat.

La peste et le choléra

Les lueurs apparues à Taba le mois dernier se sont éteintes et, faute de certitude sur un accord après le scrutin, les Israéliens semblent préférer ne pas prendre davantage de risques.

Mais nombreux sont ceux qui se plaignent que leur système politique ne leur ait pas permis d'autre choix qu'entre Barak et Sharon, respectivement surclassés en popularité par les anciens premiers ministres Shimon Peres et Benjamin Nétanyahou.

Beaucoup d'Israéliens prophétisent en outre que leur vote sera un coup d'épée dans l'eau puisque Sharon se heurtera lui aussi à une Knesset ingouvernable où les petits partis religieux font la loi, et que le pays sera bientôt appelé à retourner aux urnes.

«Les événements des quatre derniers mois ont été cruciaux. Ils ont amené les gens à se rendre compte que la paix n'est pas à portée de main. Il y a un sentiment de lassitude, de désarroi, et voilà maintenant que les gens réalisent que, quel que soit le vainqueur de l'élection, il n'y aura pas de gouvernement stable», souligne le politologue Avraham Diskin.

Un taux d'abstention anormalement élevé devrait, selon les sondages, traduire cette morosité et cette démotivation devant un choix perçu comme limité à la peste et au choléra.

Les complices présumés de Ben Laden

## Début du procès sur les attentats contre des ambassades américaines

GAIL APPELSON  
REUTERS

New York — Le procès des quatre hommes accusés de complicité avec le milliardaire saoudien Oussama Ben Laden dans les attentats contre les ambassades américaines en Tanzanie et au Kenya en 1988 s'est ouvert hier à New York.

«L'histoire qui va être racontée devant vous est longue, compliquée et éfrayante», a déclaré le procureur adjoint Paul Butler dans son discours d'ouverture.

«Les quatre prévenus ont passé un accord illégal avec Oussama Ben Laden et d'autres pour tuer des Américains, où qu'ils se trouvent dans le monde», a-t-il ajouté.

L'acte d'accusation concerne au total 21 personnes inculpées de complicité avec Ben Laden pour avoir participé à plusieurs attentats — dont ceux des deux ambassades de Nairobi et Dar-es-Salaam — ayant entraîné la mort de plusieurs civils et militaires américains.

Ben Laden est accusé d'avoir commandité les deux attentats à la bombe d'août 1988 qui ont fait plus de 200 morts — dont 12 Américains — et des milliers de blessés. Deux des prévenus sont également accusés de complicité pour le meurtre de militaires américains stationnés en Arabie saoudite et en Somalie.

Ben Laden, accusé par les États-Unis d'être l'un des principaux bailleurs de fonds du terrorisme in-

ternational, est actuellement réfugié en Afghanistan.

Le gouvernement américain a offert une récompense de cinq millions de dollars pour toute information permettant sa capture ou celle de l'un des 12 autres accusés actuellement en fuite. Trois autres inculpés font l'objet d'une demande d'extradition auprès des autorités judiciaires britanniques.

Deux des quatre prévenus qui comparaissent à New York — un Saoudien de 24 ans, Mohamed Rachid Daoud, et un Tanzanien de 27 ans, Khalifan Khamis Mohamed — sont accusés d'avoir pris une part directe aux attentats contre les ambassades américaines. Ils risquent la peine de mort.

Les deux autres qui seront aussi présents dans la box, un Américain d'origine libanaise âgé de 40 ans, Wahid El-Hage, et un Jordanien de 35 ans, Mohamed Sadik Odeh, accusés d'avoir participé à l'attaque de soldats américains en Somalie, sont passibles de la prison à vie.

L'acte d'accusation est axé sur les activités d'El Qaeda (la Base), présentée comme un «groupe terroriste international» dirigé par Ben Laden, dont le but serait de «opposer aux gouvernements non islamiques par la force et la violence» dans le but de chasser les militaires américains d'Arabie saoudite et de Somalie. À en croire les procureurs, Ben Laden aurait lancé une fatwa (décret religieux) prônant l'assassinat de tous les ressortissants américains à travers le monde.

600 Indiens occupent l'université de Quito

## Sanglants, affrontements en Équateur

Des incidents dans le sud du pays font trois morts

AGENCE FRANCE-PRESSE

Quito — Trois jours après l'entrée en vigueur de l'état d'urgence, la tension s'est aggravée hier en Équateur, où des heurts entre l'armée et des manifestants ont fait trois morts, neuf blessés et provoqué la suspension des négociations entre le pouvoir et les 6000 Indiens occupant l'université de Quito.

Les incidents se sont produits lors de l'évacuation par l'armée équatorienne de 700 Indiens qui bloquaient un pont à Puerto Napo, à 120 kilomètres au sud-est de Quito.

Après ces premiers affrontements, qui avaient fait un mort et cinq blessés, les manifestants ont tenté de bloquer l'aérodrome local. De nouveaux heurts avec les militaires ont eu lieu, avec un bilan total de trois morts et neuf blessés depuis le début des incidents.

À Riobamba, à 240 kilomètres au sud de la capitale, quatre Indiens avaient été blessés samedi au cours d'affrontements avec la police alors qu'ils tentaient de bloquer le marché central.

Six mille Indiens, dont 41 ont entamé samedi une grève de la faim illimitée, occupent depuis le 29 janvier le campus de l'université polytechnique salésienne au nord de la capitale.

Détonateurs du coup d'Etat du 21 janvier 2000 contre l'ancien président Jamil Mahuad, les Indiens d'Équateur exigent la levée du train de hausses (100 % pour les combustibles et 75 % pour les transports publics) intervenu depuis le 1<sup>er</sup> janvier dans le pays. Face à l'échec des négociations vendredi entre les dirigeants indiens et ses émissaires, le président Gustavo Noboa avait décrété dans la soirée l'état d'urgence sur tout le territoire.

Le dialogue avait été renoué dimanche soir entre le numéro deux de la puissante Confédération des nations indiennes d'Équateur (CONAIE), Ricardo Ucuango, et le vice-président équatorien, Pedro Pinto.

Après leur reprise lundi matin, ces pourparlers ont été suspendus par les Indiens dès l'annonce des heurts sanglants à Puerto Napo, a déclaré Antonio Vargas, président de la CONAIE.

Les pourparlers ont de nouveau été suspendus hier

Principales victimes de la crise économique, les 4 millions d'Indiens, sur une population de 12,5 millions d'habitants, vivent dans le pays depuis 12 000 ans au sein de douze ethnies, et utilisent une langue commune, le quechua.

Parallèlement à l'occupation de l'université salésienne, les Indiens continuaient hier de barrer des routes, au nord vers la Colombie, et au sud en direction du Pérou, pour manifester leur colère.

Leur niveau de vie, comme celui de tous les Équatoriens, a été frappé par les nouvelles augmentations, consécutives à une inflation de 91 % en 2000 et à la dollarisation du pays.

Premier pays d'Amérique du Sud, après le Salvador en janvier dernier, à avoir abandonné sa monnaie nationale, le sucre, au profit du dollar américain, l'Équateur continue de souffrir d'une profonde crise économique.

L'annonce de la dollarisation du pays par Jamil Mahuad le 9 janvier 2000 avait précipité la chute de l'ancien président. Le putsch du 21 janvier suivant avait été provoqué par la mobilisation de 10 000 Indiens à Quito.

Gustavo Noboa, alors vice-président de M. Mahuad, avait assumé le pouvoir et poursuivi la dollarisation de l'Équateur. Le 10 septembre dernier, le dollar avait définitivement remplacé le sucre.

EN BREF

## Sirven comparaitra demain

(AP) — Sauf changement de dernière minute, Alfred Sirven devrait comparaître demain à la reprise du procès Dumas, renvoyé «en continuation» hier par le tribunal correctionnel de Paris en attendant l'extradition du «french fugitive», acceptée en fin d'après-midi par la justice allemande. Il est dans ce pays où il a été interrogé par les juges. «L'arrestation de M. Sirven implique bien sûr que la suite de nos débats soit modifiée», avait souligné lundi la présidente de la 11<sup>e</sup> chambre correctionnelle, Sophie Portier, à la reprise du procès. «Il ne nous manquait que l'audition de M. Sirven», a rappelé la magistrate qui juge depuis trois semaines l'ancien ministre des Affaires étrangères, Roland Dumas.

## Chevardnadzé suppute

(AFP) — Le président Édouard Chevardnadzé n'a pas exclu hier que la Géorgie devienne un «pays neutre», mettant pour la première fois en doute une éventuelle adhésion de cette ex-république soviétique du Caucase à l'OTAN après de multiples pressions de la part de Moscou. «Il est encore trop tôt pour parler d'une possible adhésion de la Géorgie à l'OTAN. Le peuple décidera. Il est possible que la Géorgie devienne un pays neutre», a-t-il déclaré.

## Des survivants après dix jours

(AFP) — Un Indien et sa sœur ont été retirés vivants hier des décombres de leur maison dans la ville de Bhuj, plus de dix jours après le séisme qui a ravagé l'État du Gujarat. Totalemment bloqués, le frère et la sœur ont été retrouvés sous les décombres de ce qui restait de leur maison. Ils avaient accès à de l'eau et à de la nourriture, notamment des biscuits, a expliqué un responsable indien. Ils ont été admis dans un hôpital de Bhuj.

## Bombe dans le métro de Moscou

(AP) — Une bombe a explosé hier soir à la station Belouousskaïa du métro de Moscou en pleine heure de pointe, faisant au moins cinq blessés, selon les autorités. Le service moscovite d'ambulances faisait pour sa part état de neuf blessés, dont six hospitalisés, tandis que l'agence ITAR-Tass parlait de dix blessés, dont quatre transportés dans un établissement de soins. L'explosion s'est produite peu avant 19h locales dans un couloir de correspondance entre la ligne centrale du centre de Moscou et une ligne conduisant vers la périphérie de la capitale, selon le porte-parole du ministère des Situations d'urgence, Viktor Belsov. Il a précisé que cinq personnes avaient été légèrement atteintes. Elles ne souffraient que de brûlures sans gravité et d'égratignures, et leur vie n'était pas en danger. Une femme a toutefois dû être hospitalisée en raison de sa blessure à la jambe.

Enquête sur le meurtre de Jean Dominique

## Radio Haïti Inter proteste par le silence

Jean-Bertrand Aristide redeviendra président d'Haïti demain. Il devra regagner la confiance de l'opposition de son pays et celle de pays amis, alors que le pays est en proie au marasme économique et que sa présidence est très contestée à cause du déroulement du processus électoral dont la disparition d'opposants.

AGENCE FRANCE-PRESSE

Port-au-Prince — Les émetteurs de Radio Haïti Inter sont restés éteints hier pour la troisième journée consécutive pour protester contre les «tentatives délibérées et arbitraires du Sénat» haïtien de bloquer l'enquête sur l'assassinat de son directeur Jean Dominique, a annoncé la station.

«Nous fermons nos transmetteurs pendant trois jours pour dire non aux tentatives délibérées et arbitraires au Sénat de bloquer l'enquête judiciaire sur le meurtre commandité du journaliste Jean Dominique», a précisé la station dans un communiqué.

La station dénonce «la banalisation inadmissible du crime et à l'impunité» et les «menaces qui pèsent sur ceux qui tentent de faire la lumière sur cet assassinat». La radio reprendra ses émissions aujourd'hui.

Le juge Claudy Gassant, chargé de l'enquête et contre lequel des menaces anonymes ont été lancées selon des sources judiciaires citées par Radio Haïti Inter, avait convoqué la semaine dernière Léopold



KIMBERLY WHITE REUTERS

Un membre de l'opposition haïtienne a manifesté hier contre le président en inscrivant sur un mur de Port-au-Prince «Adieu Aristide».

Berlanger, directeur de Radio Vision 2000, une station privée de la capitale, et le sénateur Dany Toussaint, l'ancien chef de la force de police intérimaire en 1994 qu'une polémique à caractère politique avait opposé à Dominique en 1999. M. Toussaint, qui avait répondu à une première demande du juge Gassant l'année dernière ne s'était pas présenté à cette nouvelle convocation.

Ses pairs sénateurs se sont déclarés disposés à collaborer avec la justice mais ont argué que les normes de procédure judiciaire n'avaient pas été suivies.

Six personnes sont détenues dans le cadre de l'enquête, notamment deux policiers. L'un des agents appartient à l'unité de la sécurité du Palais national. Un homme suspecté d'avoir pu être le lien entre les exécutants du meurtre et ses commanditaires, Jean Wilner Lalanne, est mort l'année dernière

dans des circonstances controversées, peu après son arrestation par la police qui l'avait blessé de trois balles. Une deuxième autopsie avait été ordonnée mais le cadavre de M. Lalanne n'a pu être retrouvé.

M. Dominique avait été tué par balles à Port-au-Prince le 3 avril 2000 lors d'un attentat non revendiqué devant Radio Haïti Inter. Ce meurtre du plus célèbre journaliste du pays, un proche du président René Prével qui avait consacré sa vie à la défense de la démocratie et de la paysannerie haïtienne, avait provoqué une intense émotion.

## Grand solde d'hiver

50% et plus

Costumes d'automne 100% laine  
Importés d'Italie

Rég : 260\$  
Solde 399\$

Vestes-Blazers 100% laine  
Importés d'Italie

Rég : 695\$  
Solde 299\$

Pantalons 100% laine  
Importés d'Italie

Rég : 195\$  
Solde 99\$

Cravates 100% soie  
Importées d'Italie

Rég : 95\$  
Solde 40\$

Club 402-HOMME

Du lundi au vendredi  
de 10 h à 18 h

Samedi de 10 h à 16 h

Tous les soirs après 18 h  
sur rendez-vous seulement

1118, rue Sainte-Catherine O., Bureau 200  
Montréal (Québec) H3B 1H5  
tél. : 861-3636

Camps d'été

Camp Wabikon

- Le camp international pour les enfants de 6 à 17 ans
- des sessions de 10, 14 et 21 semaines
- services d'accueil de Montréal et Ottawa
- Pour recevoir notre dépliant et une liste de références du Québec

- Programme Complet
- Excursion De Canoë
- Apprentissage De L'anglais
- Programme De Formation

info@wabikon.com  
www.wabikon.com

(416) 483-3172

Pour réservation publicitaire,  
contacter Jacques Nadeau  
au (514) 985-3322

ANNUAIRE STATISTIQUE GUÉRIN 2001

QUÉBEC / CANADA / MONDE

Jacques LAMARCHE

Annuaire statistique Guérin 2001

Québec / Canada / Monde

Paru.

656 pages — 18,25 \$

Les Éditions GUÉRIN (514) 942-3481

En vente dans toutes les librairies

Fondements de la gestion financière

Dr Yoser GADHOUM

Guérin universitaire 3<sup>e</sup> millénaire

Fondements de la gestion financière

Un cours de base en finance.

312 pages — 52,50 \$

Les Éditions GUÉRIN (514) 942-3481

En vente dans toutes les librairies

## É D I T O R I A L

L'éducation  
en péril

Piteux, le ministre de l'Éducation, François Legault, a confirmé qu'il suspendait les contrats de performance dans les universités québécoises. À l'approche du budget, il devient clair que l'État québécois fait passer l'éducation après les baisses d'impôts et la santé. Et que, ce faisant, il s'appête non seulement à ébranler un système à peine remis des compressions passées, mais aussi à renier les engagements contractés il y a moins d'un an. Le gouvernement doit se ressaisir.

L'année dernière, à l'approche du Sommet du Québec et de la jeunesse, le ministre de l'Éducation déplorait dans un long entretien au *Devoir* l'obsession de son gouvernement pour la santé. Après une dure bataille ayant nécessité la mobilisation soutenue du monde de l'éducation et de celui des affaires, le premier ministre Lucien Bouchard annonçait un investissement de un milliard de dollars en éducation réparti sur trois ans. Le Québec, avait solennellement déclaré M. Bouchard, commençait ainsi à rembourser sa dette sociale envers les jeunes. Cette promesse, outre le fait qu'elle sauva le Sommet de l'échec, revivifia les éducateurs, de la maternelle à l'université.

Ce même milieu comprend aujourd'hui, non sans incrédulité, que le vent a tourné et que la bataille remportée l'an dernier par M. Legault est déjà loin. En politique, un an équivaut souvent à un siècle, surtout lorsque le premier ministre laisse sa place.

N'empêche. Que les changements de priorité entraînent la mise au rancart d'engagements contractés en bonne et due forme laisse paniquer. Les élus ne peuvent pas se comporter en girouettes sans briser encore davantage le lien, déjà ténu, qui les lie aux citoyens.

La pilule est particulièrement indigeste pour les universités, elles qui s'étaient tant fait tirer l'oreille avant d'accepter de négocier des contrats de performance les obligeant à resserrer leur gestion et à ouvrir leurs livres. Leur désarroi est compréhensible: comment

gérer des budgets, dresser des priorités et organiser des équipes de travail lorsque les investissements promis sont soudainement brutalement compromis?

La première tranche des sommes annoncées au Sommet de la Jeunesse est déjà engagée. C'est la seconde, celle pour 2001-2002, qui est maintenant dans les limbes, soit 300 millions, dont 180 millions prévus pour l'enseignement supérieur. La hausse de budget envisagée par le gouvernement pour le secteur de l'éducation dépasserait à peine 2 %. Une telle hausse ne suffirait même pas à couvrir les coûts de fonctionnement du système!

Il est difficile de ne pas lier les tuiles qui s'abattent sur le monde de l'éducation aux récentes difficultés du ministre Legault dans le cadre de la course à la direction du gouvernement. On a beau vouloir croire que les choix d'un gouvernement ne sont pas dictés par de telles considérations, il est clair que certains ministres ont mieux su tirer leur épingle du jeu que M. Legault. En résumé, personne ne sera surpris si l'actuelle ministre de la Santé, Pauline Marois, obtient pour son ministère des crédits considérablement supérieurs à ceux de son collègue. L'an dernier, le gouvernement avait consenti une hausse de 6,3 % au budget de la santé, comparativement à 3,5 % pour l'éducation. Cette année, le gouvernement recadrerait en consentant des hausses variant entre 6 et 8 % pour la santé.

Un gouvernement responsable doit contrôler ses dépenses. Il est également normal, dans le contexte nord-américain qui est le nôtre, de vouloir réduire les impôts. En revanche, il est inconcevable que les sommes disponibles s'engouffrent dans un seul secteur, en compromettant des engagements déjà pris en éducation. Le gouvernement fait fausse route en jouant ainsi avec le portefeuille des gestionnaires de l'éducation mais aussi avec le moral des troupes.

Certains au gouvernement croient peut-être que le ministre de l'Éducation, dont les libéraux réclament étourdiment la tête, sera seul à porter la responsabilité des promesses brisées. Ceux-là sont dans l'erreur. L'ensemble du gouvernement sera écla-boussé, pour longtemps.

pdesrivieres@ledevoir.ca

## OGM, avec précaution

Un Groupe d'experts de la Société royale du Canada sur l'avenir de la biotechnologie alimentaire recommande à l'État canadien de mettre en pratique le principe de précaution lorsqu'il s'agit de réglementer la commercialisation de produits alimentaires transgénétiques, ces fameux OGM.

Il s'agit d'un principe tout simple qui consiste à faire porter aux industriels le fardeau principal de démontrer que leurs produits ne comportent pas de danger pour la santé et pour l'environnement.

Ce principe est cité dans plus d'une vingtaine de documents internationaux, y compris le Protocole de Carthagène sur la biosécurité, un traité conclu l'an dernier, approuvé par le Canada, et qui permet aux pays de s'appuyer sur le principe de précaution pour refuser l'importation d'aliments transgénétiques. Le Canada vient d'ailleurs d'invoquer des risques hypothétiques pour la santé des Canadiens pour interdire l'importation de bœuf brésilien.

Les promoteurs des OGM voudraient que l'on applique à leur industrie le principe juridique de la présomption d'innocence, c'est-à-dire que l'on considère toute nouvelle technologie sécuritaire jusqu'à preuve du contraire.

C'est exactement ce qui est en vigueur à l'heure actuelle au Canada. Et le gouvernement fédéral ne semble pas prêt à modifier radicalement son attitude pour appliquer à son industrie des biotechnologies (le Canada est le deuxième producteur mondial de grain transgénétique) les principes dont il se gausse dans les forums internationaux et qu'il impose à ses concurrents brésiliens. Ottawa, qui encourage le développement des biotechnologies, est en conflit d'intérêts.

Dans sa réponse aux experts, le ministre fédéral de la Santé, Allan Rock, a déclaré hier que le rapport «*n'éveille aucun doute quant à l'innocuité des aliments contenant des OGM actuellement offerts sur le marché*». En somme, à des scientifiques qui lui expliquent que le fardeau de la preuve doit incomber aux industriels, M. Rock répond que les scientifiques n'ont pas fait la preuve que ces nouveaux produits alimentaires comportaient un danger.

Au nom de la santé et de l'environnement, Ottawa doit changer de cap. Le principe de précaution n'empêche pas le progrès mais il empêche le progrès de nous trahir.

mvenne@ledevoir.ca

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA  
LE 10 JANVIER 1910  
FAIS CE QUE DOIS

Directeur BERNARD DESCÔTEAUX  
Rédacteur en chef JEAN-ROBERT SANSAFACON  
Vice-présidente finances et administration CATHERINE LABERGE  
Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD  
Rédacteur en chef adjoint MICHEL VENNE  
Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU,  
MARIE-ANDRÉE LAMONTAGNE, LOUIS LAPIERRE  
Directeur artistique CHRISTIAN TIFFET  
Directeur, ventes publicitaires NICOLE CALESTAGNE



## L E T T R E S

## Adieu Galapagos

Des tragédies environnementales comme celle qui survient présentement aux Îles Galapagos iront s'accroissant dans l'avenir. Un processus d'auto-destruction est enclenché. Pourquoi? À cause de l'insouciance mondiale — appelée parfois mondialisation —, voire de la complaisance mondiale envers les prédateurs. Les solutions existent pourtant, et le Canada doit se faire le chef de file de ce mouvement de sauvetage.

Dans la seule année de 1996, 70 pétroliers ont fait naufrage dans le monde. Ce que nous pouvons faire est de nous donner d'abord une politique de construction navale. La flotte de la marine marchande est à renouveler partout dans le monde. Les bateaux sont trop vieux et dépassent les normes de longévité admises (56 % des superpétroliers ont plus de 20 ans et doivent obligatoirement être remplacés — n'ayant pas la double coque. Les États-Unis eux-mêmes refusent l'accostage aux bateaux de plus de 15 ans (le *Jessica* a plus de 20 ans et plusieurs approchent la trentaine). Le Parlement européen a voté, en 1993, une résolution prévoyant l'interdiction de l'accostage dans ses eaux de pétroliers non munis d'une double coque. Les compagnies d'assurance ne pourront plus bientôt assurer bon nombre de ces rafiots, augmentant ainsi le coût des produits transportés.

Une volonté politique internationale doit refuser de jouer le jeu des «pavillons de complaisance» (Panama, Liberia, Bahamas, Malte, Gibraltar). Les pays, ou les firmes, enregistrent leurs bateaux dans ces pays bidon, échappant à toute responsabilité en cas de désastre. Les pavillons de complaisance permettent en outre l'embauche d'une main-d'œuvre étrangère sous-payée et non qualifiée, ce qui augmente le risque de catastrophe.

Il faut resserrer la responsabilité de l'armateur, de l'affrètement et de la société émettrice du

permis de navigation, et empêcher tout ce monde de se renvoyer la balle. Les bateaux douteux doivent être retenus au port plutôt que de risquer un désastre environnemental, qui n'est rien de moins qu'un «crime écologique» devant entraîner de lourdes pénalités. La législation proposée doit donner aux pays de mouillage le pouvoir d'inspecter les navires quant à leur sécurité. Après le naufrage de l'*Amoco Cadiz*, le Canada, parmi dix-huit autres pays dont les quinze de l'Union européenne, avait voté une résolution en ce sens. Nous ne devons pas nous montrer timides sur l'embauche d'inspecteurs. En pilotant une loi sur l'abolition des «pavillons de complaisance», le Canada ferait figure de proue en matière d'environnement. Nous devons le faire, parce que nous sommes placés pour le faire.

Jean-Pierre LeBlanc  
Rimouski, 27 janvier 2001

## Qui est Pierre De Lestage?

Si, tout comme moi, lorsque vous avez entendu à plusieurs reprises le nom de la polyvalente de Berthierville qui a pris feu il y a quelques semaines, vous vous êtes demandé qui était Pierre De Lestage, permettez-moi, après avoir fait un peu de recherche, d'y répondre — car je n'ai vu aucun article de journal ni entendu ou vu aucun reportage à la radio ou à la télé qui ait fait allusion.

J'ai tenté d'obtenir l'info en allant sur le site Internet de la Commission de toponymie du Québec, mais rien n'existe sur ce personnage. Il a donc fallu que j'écrive à la Commission pour qu'on me fasse parvenir l'information en me disant qu'on la placerait sur le site au cours du mois de février.

Ainsi, Pierre De Lestage était un marchand né en France en 1682 et qui a acheté la seigneurie de Berthier. Il était marié à Marie-Joseph Sayer et est mort en 1743. Quant au nom de la commission scolaire —

«Les Samares» — des samares, ce sont, en terme de botanique, des «akènes ailées». En fait, ce sont les semences de l'érable, du chêne, etc., que l'on voit tomber surtout au printemps et que les enfants appellent des «hélicoptères», à raison de la façon dont elles tombent des arbres.

Yves Hamel  
Montréal, 30 janvier 2001

## Le mot juste

«Le chiffon rouge», «les ethnies», «les Juifs». Ah! mon Dieu qu'ils sont vilains, ces indépendantistes, pour faire usage de mots si terribles. Les Juifs et autres ethnies ne m'impressionnent pas du tout. Ce sont des gens comme nous. Point à la ligne.

Par contre, le chiffon rouge de M. Landry me titille un peu. Le drapeau d'un pays a droit au respect indéfectible de tous. C'est la moindre des choses. D'un autre côté, quand on manque de respect au drapeau de son propre pays, au point de le lancer un peu partout à la face des gens, que ce soit au Japon, au Québec ou ailleurs, cela laisse songeur et encourage les gens à manifester le même niveau de respect. Et, par déplorable conséquence, le drapeau, dans toute sa noblesse, devient un chiffon. Pardonnez-moi, mais le mot est juste. Voilà le tort de M. Landry. Utiliser le mot juste, si terrible soit-il.

Et si, pour faire juste mesure, on s'emploie à enfoncer ce même bout de tissu dans la gorge des gens par un chantage éhonté de subvention, alors le mot chiffon perd de sa valeur. Et je me vois dans la triste obligation de reprocher à M. Landry de s'être servi d'un euphémisme.

MM. Dion et Charest font leurs choux gras d'une telle déclaration. Ce qui ne rend pas leur attitude pathétique pour autant puisqu'il y a déjà longtemps que c'est fait. Mais je persiste à les aimer quand même. Et je signe,  
Germain Marquis  
Boucherville, 26 janvier 2001

## LIBRE OPINION

## Petites insultes sans importance

JEAN-PIERRE DERRIENNIC  
Professeur à l'Université Laval

L'incident des «bouts de chiffons rouges» devrait nous faire réfléchir sur la place des insultes dans notre débat public. On entend souvent dire que les attaques verbales contre le Québec sont nombreuses et constantes dans le reste du Canada. Ce n'est pas ma perception. J'entends ou je lis des attaques plus ou moins vulgaires contre le Canada bien plus souvent que contre le Québec. Est-ce seulement parce que je vis à Québec et non en Ontario?

Pour faire un bilan des insultes politiques les plus nombreuses et les plus graves dans notre pays, il faut d'abord procéder à quelques distinctions. Des paroles désagréables à entendre ne sont pas toujours des insultes. Par exemple, tous ceux qui parlent des «insultes» de Stéphane Dion sont incapables de trouver un seul mot injurieux envers quiconque dans ses déclarations. On y trouve, en revanche, beaucoup de choses qui ont mis les péquistes en fureur, soit parce qu'elles contredisaient certaines de leurs croyances (par exemple, l'idée que la sécession du Québec est une décision qui ne regarderait pas les autres Canadiens) soit parce qu'elles corrigeaient certaines de leurs erreurs de fait (comme l'affirmation de M. Landry en août 1997 sur la cinquante d'États qui seraient entrés à l'ONU après une sécession unilatérale).

Première observation sur les particularités de notre débat public: certains nationalistes québécois semblent penser que le seul fait de les contredire constitue une insulte.

Il ne faut pas non plus se tromper sur la cible des attaques. J'ai lu à plusieurs reprises, y

compris récemment dans une lettre de lecteur, que Mordecai Richler a insulté les Québécois en les traitant de «truies», ce qui est faux. Richler a écrit que l'Église catholique et Lionel Groulx préniaient les femmes pour des truies. C'est sûrement peu aimable envers le clergé, mais cela n'insulte aucune femme. De la même façon, les prétendues «attaques contre le Québec», dont les journaux anglophones seraient pleins, visent en fait le plus souvent les péquistes ou leur politique. Deuxième observation: certains nationalistes veulent faire assumer à leur peuple toutes les attaques qui s'adressent à eux et non à lui.

La gravité d'une insulte dépend principalement de trois choses, ce qu'elle dit, sa diffusion et l'importance de son auteur. Il est, par exemple, plus injurieux de traiter un homme politique de «Hitler» que de «Pinochet». Il est plus grave de le faire dans une publication imprimée que dans une conversation privée. Et les insultes proférées par un ministre ont plus de portée que celles d'un animateur de radio.

Il est difficile de compter toutes les insultes politiques qui ont été émises ici ou là au Canada depuis quelques années, et d'en pondérer la gravité. Mais on peut tenter de comparer celles qui ont eu pour auteurs des politiciens de premier plan. J'en donne trois exemples. La récente sortie de M. Landry contre le drapeau du Canada a eu son équivalent contre celui du Québec à Brockville en 1989. Elle n'a aucun équivalent venant d'un ministre du gouvernement fédéral ou d'une autre province.

Le mot «totalitaire» est une injure politique très grave. Les régimes totalitaires, qui ont fait des dizaines de millions de morts au XX<sup>e</sup> siècle, sont peu nombreux: l'URSS de 1930 à 1953, l'Allemagne de 1933 à 1945, la Chine de

1959 à 1976, et peut-être quelques autres cas plus douteux. Pourtant, le gouvernement fédéral a été qualifié de «totalitaire» à plusieurs reprises par M. Landry depuis quelques années.

L'expression «la nuit des longs couteaux» renvoie à des assassinats politiques commis en Allemagne le 30 juin 1934. L'employer pour parler du 5 novembre 1981 assimile les dirigeants canadiens à Hitler et Himmler. Pourtant, cette expression dégoûtante est utilisée de manière routinière au Québec, y compris par M. Parizeau quand il était premier ministre. Les injures équivalentes en sens inverse, qui assimilent les péquistes à des nazis, sont le fait d'agitateurs radiophoniques et non de ministres. Troisième observation: les insultes favorites des nationalistes sont si fréquentes qu'elles deviennent banales et qu'ils en oublient eux-mêmes qu'elles sont des insultes.

Le discours des «chiffons rouges» comportait un autre passage choquant: l'attaque contre Stéphane Dion, qui est «un enfant du Québec» et devrait en avoir les «réflexes». M. Landry suppose ici que l'origine d'une personne détermine ou limite son droit d'avoir telle ou telle opinion politique. C'est exactement ce que M. Michaud a laissé entendre récemment. Sans approuver les propos de ce dernier, je pense que ce n'était pas une bonne idée de lui voter un blâme à l'Assemblée nationale. Les citoyens ne sont pas responsables devant les assemblées législatives. Mais les ministres le sont. Si, par extraordinaire, l'Assemblée blâmait le ministre Landry, elle serait sans aucun doute dans l'exercice de ses compétences. Quatrième observation: notre parlement provincial est curieusement moins sévère pour les écarts de langage d'un ministre que pour ceux d'un simple citoyen.



Michel Venne

## IDÉES

En réaction à l'éditorial de Paule des Rivières

## Éducation: le mensonge institutionnalisés

CAROLE PROULX  
Professeure de philosophie  
Trois-Rivières

## Le virage de la «réussite»

Les propositions de la Commission ne constituent que l'exemple le plus récent de l'institutionnalisation du mensonge en éducation. Elles se comprennent mieux lorsqu'on les replace dans le cadre d'une dynamique plus large: la préoccupation actuelle de la réussite qui semble habiter entre autres notre ministre de l'Éducation et qui a amené l'ensemble des collèges à investir temps, argent et énergie dans des plans de soutien à la réussite et dans toutes sortes de mesure ayant comme objectif officiel d'aider nos étudiants à réussir davantage leurs études collégiales.

Evidemment, il n'est pas question ici de remettre en question l'idéal de la réussite et des diplômes pour tous. Qui pourrait s'insurger contre la mise en place de mesures qui veulent favoriser la réussite de nos étudiants? Malheureusement, il s'insère aussi

dans un mouvement qui, depuis quelques années, instaure des mécanismes qui érodent lentement mais sûrement la valeur même de cette éducation qu'on entend protéger et garantir pour tous...

[...] Le mensonge existe dès que l'on oublie de faire un lien entre le travail de l'étudiant et sa réussite. Il y a mensonge lorsque de très nombreux étudiants peuvent réussir

des cours presque sans étude. Il y a mensonge à partir du moment où la pondération officielle d'un cours n'est que de la frime, et où bon nombre de professeurs se sentiraient ridicules d'exiger de leurs étudiants le temps de travail officiellement requis pour ce cours. Il y a mensonge lorsque, malgré ce fait, les étudiants de plus en plus faibles «réussissent» quand même de plus en plus (plus de 80 % des cours, d'après les chiffres donnés par la Fédération des cégeps. Et ce taux va s'améliorant, depuis quelques années, entre autres depuis que des pressions financières ont été faites pour pénaliser les cégeps qui n'augmentaient pas leur taux de réussite).

Il est institutionnalisé lorsque des conseillers en orientation du secondaire peuvent dire ouvertement aux élèves qu'ils n'ont pas à tenir compte de la pondération officielle des cours, et qu'il suffit de

prévoir environ cinq heures d'étude par semaine pour réussir dans des programmes réputés exigeants au Cégep (alors que la pondération officielle exigerait plutôt 25 heures). Il y a mensonge institutionnalisé lorsque les chiffres leur donnent raison.

Ce mensonge existe à tous les niveaux du système d'éducation. Il est présent lorsque le discours officiel des experts en éducation veut faire croire que la réussite des jeunes dépend non d'abord de leurs efforts et de leur travail, mais des «méthodes pédagogiques» employées par les enseignants. Mensonge encore que de prétendre que la formation en psychopédagogie des enseignants — et non leur compétence dans la discipline enseignée — est le premier garant de la réussite des élèves. Mensonge aussi que ces nouveaux bulletins que le Ministère veut imposer au primaire et au secondaire et qui masqueront encore plus efficacement la faiblesse réelle de la formation de beaucoup d'étudiants.

## Les conséquences de ce mensonge

Evidemment, cela se fait depuis des années. A tous les niveaux. On est tellement habitué à ces mensonges, qu'on ne s'en offense plus! Et nos étudiants le savent. Depuis leur primaire, c'est ce mensonge qui les a formés et leur a fourni leur première idée de ce que vaut l'éducation. Ils arrivent au collégial après des années où on leur a dit qu'il leur faudrait travailler pour réussir. Et ils ont «réussi», mais, pour la plupart, à peu près sans étudier. D'après les données du SRAM, 47 % des jeunes consacrent moins de 45 minutes par semaine à leurs devoirs et à l'étude. Par manque de motivation. Parce que «c'est plate, étudier». Mais, plus tristement, parce qu'ils n'ont pas vraiment besoin de travailler davantage: même sans étude, ils savent qu'ils «réussiront» en grand nombre.

Une telle institutionnalisation du mensonge n'est pas sans conséquence. Le cégep actuel est aux prises avec les problèmes créés par ce mensonge institutionnalisé qui nous envoie des étudiants de moins en moins bien préparés. Mais, pire encore, ce mensonge nous envoie des jeunes qui ont perdu confiance dans le monde des adultes, et qui ne croient plus dans les bienfaits de l'éducation.



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

## On ne peut enseigner la grammaire et Voltaire en même temps

LISE TREMBLAY  
Professeure

Depuis deux jours, j'entends à la radio et je lis dans votre journal que les collèges sont malades, que le premier cours de français est trop difficile, que les étudiants n'accrochent pas à la philosophie. J'ai même lu que les professeurs devaient être plus «animateurs» (le ministère devrait engager des humoristes). Je suis professeure de français et de littérature au Collège du Vieux Montréal depuis près de 12 ans et je savais depuis longtemps qu'on arriverait à ces constats. Nous sommes obligés de faire une tâche qui est impossible à réaliser dans les conditions actuelles de l'enseignement du français.

Je veux vous dire que je suis d'accord avec l'éditorial paru dans *Le Devoir* samedi, on ne doit pas, sous prétexte de diminuer les échecs, baisser les exigences. Ce sont nos étudiants qui en subiraient les conséquences. Une autre aberration est cette tendance à vouloir leur enseigner la langue en même temps que Voltaire, Corneille et Rousseau. Avec des groupes entre 30 et 35 étudiants au premier cours et je le répète, dans les conditions actuelles, cette tâche est impossible. Cela est une position personnelle qui n'engage en rien mes collègues et mon institution. Il m'est

arrivé souvent dans les dernières années de rêver d'un frère Untel ressuccité...

Ce qui se passe au jour le jour dans les collèges: les maladies, les démissions, la résignation est toujours gardé sous silence. Les conditions de travail impossibles surtout pour les professeurs précaires qui ne savent que la veille de la rentrée s'ils enseigneront ou non, ne contribuent certainement pas à la qualité de l'enseignement. Je ne peux pas m'empêcher de trouver scandaleux qu'on éprouve des profs de 30 ans et qui au bout de deux ans se retrouvent en congé maladie et fragilisés sur le reste de leur carrière. Je me rends compte en écrivant cette lettre que je pourrais en faire un essai. Et que dire des étudiants. Beaucoup parmi eux travaillent, ne sont pas disponibles pour faire des études. La philosophie et la littérature exigent de leur part un tel effort que souvent ils se découragent. Ils ne voient pas dans cette société de «personne immédiate» la nécessité de la pensée et de la réflexion. Ce qui exigerait de leur part une distanciation dont ils ne sont pas capables.

Je suis consciente que ces problèmes sont énormes mais ce n'est pas en se taisant qu'on va arranger les choses. Je pense qu'il est temps que les enseignants arrêtent de se taire. La situation est depuis longtemps au bord de l'éclatement.

## IDÉES EN MARCHÉ

## Le nouveau modèle québécois et l'économie sociale

Michel Venne  
Le Devoir

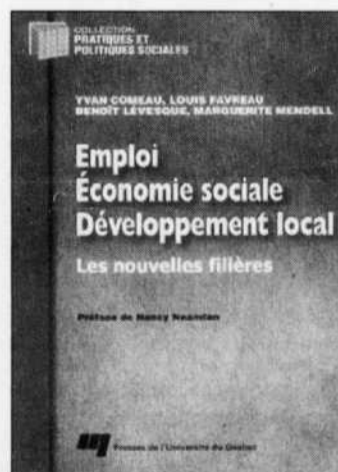
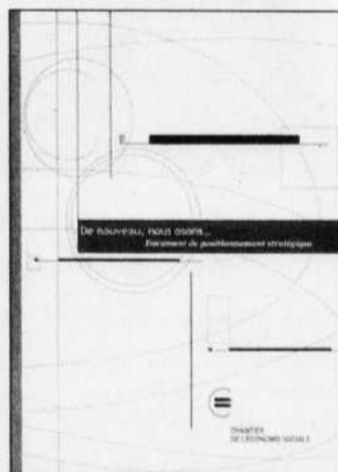
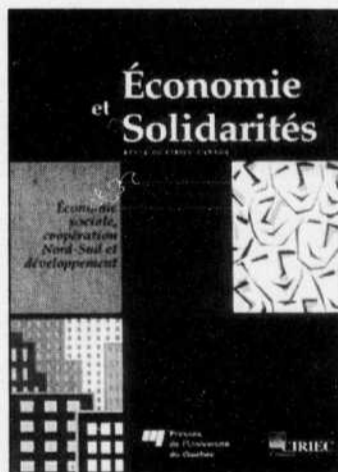
Il y a peu de temps, des universitaires et des politiciens remettaient en cause le fameux «modèle québécois» hérité de la Révolution tranquille en mettant en lumière son incapacité à soutenir l'économie québécoise à l'ère de la mondialisation.

Eh bien, nous disent Yvan Comeau, Louis Favreau, Benoît Lévesque et Marguerite Mendell, «la société québécoise s'est assez clairement engagée sur la voie d'un renouvellement». Ce renouvellement passe entre autres par le développement local et l'économie sociale, qui font l'objet d'un livre qui paraît cette semaine aux Presses de l'Université du Québec dans la collection Pratiques et politiques sociales (*Emploi, Économie sociale, Développement local: Les nouvelles filières*).

Ce nouveau modèle québécois n'exclut pas, bien entendu, l'économie de marché, qui reste le principal moteur de la création d'emplois. Mais il s'inscrit dans ce qu'un nombre croissant de chercheurs appellent «l'économie plurielle» dans laquelle le marché tient sa place, la plus importante, mais n'exclut pas les autres modèles d'organisation économique.

À l'heure où toutes les sociétés recherchent de nouvelles façons de concevoir l'intervention de l'État dans l'économie, «la nature distincte de la société québécoise en Amérique du Nord s'affirme notamment sur le plan des dispositifs collectifs de développement économique», écrivent les chercheurs affiliés au Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats (CRISES).

Comme ailleurs dans le monde, la crise de l'emploi a durement frappé le Québec au début des années 1990. Les mouvements sociaux ont participé à un virage stratégique en faveur de l'emploi qui s'est entre autres concrétisé et a provoqué des ralliements lors des sommets socio-économiques de 1996. Les chercheurs constatent qu'au contraire d'une approche strictement néo-libérale et palliative qui consiste à cibler les sans-emploi pour favoriser leur réinsertion, deux grandes filières ont émergé au



Québec qui sont d'une nature collective et offensive: celle du développement local qui s'appuie sur la décentralisation des outils de développement (CLD, CDEC, etc.) et l'économie sociale qui mise sur la création d'entreprises viables qui offrent, dans différents secteurs (services de garde, récupération et recyclage, aide domestique, etc.) des services qui répondent à des besoins mal remplis par l'économie de marché et par l'État.

Seulement pour parler de l'économie sociale, celle-ci contribue pour quatre milliards de dollars au produit intérieur brut du Québec. C'est près de quatre fois plus que l'industrie minière. Le secteur compte 4800 entreprises, dont 2300 coopératives et 2500 organismes sans but lucratif. 50 000 emplois en dépendent.

L'économie sociale est cependant plus qu'une filière de création d'emplois. Elle vient aussi répondre aux préoccupations de segments de la population active qui aspirent à la démocratie dans leur milieu de travail; elle vient également combler des déficits de citoyenneté entre autres en remettant en question les rapports entre l'économie et la société.

Les chercheurs estiment qu'avec son économie publique (les sociétés d'État), les institutions publiques locales (CLSC, CLD, CLE, etc.), avec l'économie sociale qui se développe, avec la force de ses mouvements sociaux et compris celui d'affirmation nationale, «le Québec est une société qui, sur une trajectoire de longue durée, a su très souvent développer une capacité propre de répondre à l'offensive néolibérale». Après la Révolution tranquille, les chercheurs pensent qu'il y a aujourd'hui, dans les milieux locaux et régionaux, des «révolutions invisibles» qui permettent de mettre en place des lieux de coordination, de solidarité et de concertation.

L'ouvrage, qui comporte une imposante bibliographie et une liste d'adresses utiles, est lancé mercredi soir à Montréal dans le cadre d'une rencontre France-Québec qui réunit les spécialistes et les animateurs de ce secteur dans les deux pays.

Le même jour, Benoît Lévesque, Gilles L. Bourque et Éric Fargues lancent leur ouvrage *Une nouvelle sociologie économique*, publié à Paris chez Desclee de Brouwer. Cette rencontre du Projet de coopération en économie sociale et solidaire est aussi l'occasion d'un dé-

bat public portant plus précisément sur l'expérience québécoise, cinq ans après son institutionnalisation par le Sommet socio-économique de 1996. Le Chantier de l'économie sociale a publié un «document de positionnement stratégique» (*De nouveau, nous osons...*) qui soulève avec franchise des questions relatives à la substitution d'emplois et à la concurrence déloyale dont on accuse souvent l'économie sociale, on y traite des liens avec les mouvements sociaux et on appelle à constater que l'économie sociale ne poursuivra sur sa lancée que si ses entreprises ont accès à un financement stable et à des instruments de capitalisation efficaces.

## Pour en savoir davantage:

■ Le nouveau document stratégique du Chantier de l'économie sociale *De nouveau, nous osons* peut être lu à [www.aruc-es.uqam.ca/aruces/qdn/qdn.htm](http://www.aruc-es.uqam.ca/aruces/qdn/qdn.htm)

■ Du 5 au 9 février, à lieu à Montréal une réunion du projet de Coopération franco-québécoise en économie sociale et solidaire (débat public, le jeudi 8, de 13h à 15h au 1205 De La Visitation, métro Beaudry). Pour info: [www.unites.uqam.ca/econos/](http://www.unites.uqam.ca/econos/)

■ L'Alliance de recherche universités-communautés en économie sociale est une infrastructure de partenariat pour la recherche, la formation, la diffusion et l'échange de connaissances en économie sociale. Elle est constituée de membres provenant tant du milieu universitaire que de différents réseaux d'entreprises collectives. Pour info: [www.aruc-es.uqam.ca](http://www.aruc-es.uqam.ca)

■ Le Centre de recherche sur les innovations sociales dans l'économie sociale, les entreprises et les syndicats (CRISES) [www.unites.uqam.ca/crises/](http://www.unites.uqam.ca/crises/)

■ La revue *Économie et Solidarités*, publiée par le Centre interdisciplinaire de recherche et d'information sur les entreprises collectives, aux Presses de l'Université du Québec, courriel: [revue\\_ciriec@uqah.quebec.ca](mailto:revue_ciriec@uqah.quebec.ca)

■ Divers liens utiles sur Internet: [www.unites.uqam.ca/econos/liens.htm](http://www.unites.uqam.ca/econos/liens.htm)  
[mvenne@ledevoir.ca](mailto:mvenne@ledevoir.ca)

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Gérald Dallaire (adjoint au directeur de l'information), Marie-Andrée Chouinard (éducation) Yves d'Avignon (sports); Paule des Rivières (éditorialiste), Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur (environnement), Judith Lachapelle (science), Louise Leduc, Benoît Munger (responsable du site Web), Brian Myles (justice et faits divers), Isabelle Paré (santé); Michel Garneau (caricaturiste); Diane Précourt (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélair (responsable), Stéphane Baillargeon (théâtre), Paul Cauchon (médias), Caroline Montpetit (livres), Odile Tremblay (cinéma); à l'information économique: Gérard Berubé (adjoint au directeur de l'information), Hélène Baril, Claude Lévesque, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jean-Pierre Legault, Guy Taillefer, Serge Truffaut (éditorialiste); à l'information politique: Hélène Buzzetti, Manon Cornélius (correspondantes parlementaires à Ottawa), François Cardinal, Mario Cloutier et Robert Dufresne (correspondants parlementaires à Québec), Kathleen Lévesque; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Louise-Maude Rioux Soucy, Marie-Claude Petit (commis); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING, Jacqueline Avril, Jean de Billy, Manon Bouchard, Gyslain Côté, Marlene Côté, Anouk Hurbitt, Dominique Larivière, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Claire Paquet, Chantal Rainville, Micheline Ruelland, (publicitaires), Manon Blanchette, Sylvie Laporte, Martine Berubé (secrétaire). LA PRODUCTION, Christian Goulet (responsable de la production), Claudine Bédard, Michel Bernatchez, Philippe Borne, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Yanick Martel, Olivier Zuida. PROMOTION ET TIRAGE, Johanne Brien (responsable à la clientèle), Hélène Gervais, Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc. L'ADMINISTRATION, Nicole Carmel (responsable des services comptables), Céline Furoy, Olivier Lachambre (contrôleurs), Ghislaine Lafleur, Claudette Béliveau (secrétaire administrative), Danielle Laperrière, Carole Perrier, Danielle Ross. LA FONDATION DU DEVOIR, Roger Boisvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

EN BREF

## Le «droit de produire»

(PC) — La Fédération québécoise des municipalités (FQM) et l'Union des producteurs agricoles (UPA) s'entendent pour réclamer du gouvernement des modifications au projet de loi 184 pour permettre aux agriculteurs d'agrandir leurs installations. Dans le cas des exploitations agricoles existantes, on parle d'une hausse de production équivalente à 75 unités animales (une vache égalant une unité) jusqu'à concurrence de 300 bêtes. Hier, le vice-président de la FQM Michel Belzil et le président de l'UPA Laurent Pellerin ont parlé d'une entente historique, «qui permettra une cohabitation harmonieuse en milieu rural» et mettra un terme aux problèmes d'application de la loi 23 garantissant aux agriculteurs le droit de produire. M. Pellerin ne s'attend toutefois pas à ce que cette entente élimine toute contestation de la part des municipalités et des citoyens.

## ÉDUCATION

SUITE DE LA PAGE 1

«Nous avons deux engagements en main, sur lesquels le gouvernement semble sur le point de revenir», dénonce André Caron, qui craint la démobilitisation des troupes devant cet apparent recul. L'engagement du Parti québécois de ne plus couper en éducation et d'assumer les coûts de système, et la promesse de réinvestissement issue du Sommet du Québec et de la jeunesse.

Alors que la suspension des contrats de performance universitaires a sonné l'état d'alerte, le président de la Fédération des cégeps, Gaëtan Boucher, rencontre cette semaine les directions de collège afin de décider notamment des actions à entreprendre pour interpellier le ministre de l'Éducation, François Legault, mais surtout Bernard Landry, «ce lui qui est ministre des Finances et qui veut devenir premier ministre».

«Le gouvernement est en train de remettre en question des choix qu'il avait faits, en opposant la santé et l'éducation et en faisant un combat de générations», explique M. Boucher, qui a pris contact avec son collègue de la FCSQ hier pour amorcer les discussions autour d'une action concertée.

Ecorché par les événements des dernières semaines, le ministre de l'Éducation était interpellé par le Parti libéral hier, qui a carrément suggéré — par la voix du député Jacques Chagnon — qu'il tire sa révérence. Les trois réseaux dirigent plutôt leurs récriminations à l'endroit du gouvernement, jugeant que c'est lui qui revient sur ses engagements à l'endroit de l'éducation, décidés l'an dernier lors du Sommet du Québec et de la jeunesse.

S'il est impossible pour l'heure non seulement de connaître la hauteur de ces compressions, mais aussi de savoir si elles ne correspondraient pas plutôt à une réduction de la croissance prévue plutôt qu'à de réelles coupes, le milieu de l'éducation en est actuellement à vérifier les impacts réels des réductions prévues.

«Est-ce que ce sera la formation aux enseignants dans le cadre de la réforme? Ou le soutien aux élèves en difficultés d'apprentissage? La baisse des ratios maître-élèves? On ne sait pas du tout de quelle manière on sera affectés, mais on sait qu'on sera touchés», explique André Caron.

La Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ) interrogera elle aussi ses membres sous peu pour connaître la nature des actions qu'elle pourrait entreprendre, histoire de manifester son désaccord. «Ils peuvent s'attendre à une riposte assez vigoureuse et unifiée», explique à ce sujet Johanne Fortier, présidente de la FSE. Nous sondons le terrain, et tous les moyens de pression sont sur la table, du plus petit au plus grand.

Alors que les universités ont l'impression d'avoir été bernées par le gouvernement, c'est tout le réseau qui craint un retour à la case départ, un an après le Sommet du Québec et de la jeunesse, où un difficile débat au sein du conseil des ministres avait tout de même donné lieu à des promesses en matière d'éducation.

Quelques semaines avant ce sommet, le ministre François Legault avait clairement énoncé dans un entretien au Devoir son intention de convaincre le conseil des ministres de songer un peu plus à l'éducation, un peu moins à la santé et aux baisses d'impôt. «Il ne faut pas oublier l'éducation! Et qu'on ne mette pas toutes les marges de manœuvre dans la santé et les baisses d'impôt», lançait-il, marquant le sommet à venir d'une lutte intergénérationnelle.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333

Le site Internet du Devoir: [www.ledevoir.com](http://www.ledevoir.com)

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Par courriel [redaction@ledevoir.com](mailto:redaction@ledevoir.com)

## L'agenda culturel

Au téléphone (514) 985-3346  
Par télécopieur (514) 985-3390

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Par courriel [abonnements@ledevoir.com](mailto:abonnements@ledevoir.com)  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)

Le Devoir est publié du lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal, (Québec), H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimerie Quebecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Quebecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans Le Devoir. Le Devoir est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoi de publication — Enregistrement n° 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

## OGM

SUITE DE LA PAGE 1

ont guidé les décisions d'homologation sont inaccessibles, mais les experts se demandent même si l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA), Santé Canada et Environnement Canada font les études appropriées.

Présentement, s'il n'y a pas de preuve qu'un produit transgénique est nocif, il est accepté. «Mais jusqu'à quel point cherche-t-on des preuves de danger?», se demande le professeur Marc Fortin de l'Université McGill, l'un des auteurs de ce rapport. «Nous ne savons pas jusqu'à quel point les données scientifiques qui ont été examinées par l'ACIA sont sérieuses. Nous n'avons pas accès à ces données-là, personne n'y a accès. Nous disons à l'ACIA: "Si vous faites un bon travail, rendez publiques les données scientifiques sur lesquelles vous prenez vos décisions de façon à ce que tout le monde puisse critiquer les bases de données qui auront été utilisées". Lorsqu'on a un résultat scientifique, on doit pouvoir le soumettre à la critique.»

C'est pourquoi la Société recommande la création de comités d'experts indépendants et transparents pour étudier les demandes d'homologation des nouveaux produits transgéniques. Une quarantaine d'OGM ont été approuvés par Santé Canada et sont utilisés depuis environ cinq ans. Aucun effet fâcheux n'a encore été prouvé sur la santé humaine, mais les produits qui sont utilisés sont encore relativement simples sur le plan génétique. «Il aurait été préférable de poser la question avant», reconnaît Marc Fortin. Avec ce qui se prépare dans les laboratoires (modifications sur plusieurs gènes, protéines qui n'existent pas dans la nature), il faudra être plus prudent, surtout pour ce qui est du potentiel allergène.

Si aucun effet nocif n'a été observé sur la santé humaine jusqu'ici, les OGM d'aujourd'hui n'auraient pas nécessairement été approuvés aussi facilement avec le système que demandent les scientifiques. Le maïs Bt, par exemple, est largement cultivé dans les campagnes du pays. La plante, conçue pour résister à l'insecticide Bt, causerait, selon certaines études, des torts aux papillons monarques. «Je pense que si

on avait fait les études — comme celles qu'on recommande —, on aurait vu un effet sur les monarques et on aurait dit. "Un instant. Il semble y avoir un effet. Attendons encore deux ans pour faire des essais en champ pour voir ce que ça donne", estime Marc Fortin.

En fait, l'homologation d'un produit transgénique devrait passer par les mêmes étapes rigoureuses auxquelles sont soumis les médicaments, soutient Marc Fortin. «C'est un message qu'on lance au gouvernement. Il faut faire la recherche pour déterminer quels sont les protocoles appropriés. Prenons le temps de le faire. C'est la responsabilité de gouvernement de s'assurer que la chaîne alimentaire est saine.»

«Nous ne savons pas jusqu'à quel point les données scientifiques qui ont été examinées par l'ACIA sont sérieuses»

Demander plus d'études allongerait nécessairement le délai avant qu'un produit ne soit homologué. «Nous nous en rendons compte. Mais ça va de soi: si on veut être prudent, ça prend plus de temps. Il y aura des coûts supplémentaires pour les compagnies qui proposent des produits transgéniques mais ça fait partie du jeu.»

Un jeu auquel l'industrie ne se joindra pas d'emblée, craint Peter McCourt de l'Université de Toronto. La pression des partenaires commerciaux du Canada, notamment les États-Unis, grands producteurs d'OGM, pèsera lourd dans la balance. Brad Duplessé, de la Coalition canadienne de la santé, note également une contradiction dans le fait de dénoncer un conflit d'intérêts chez les chercheurs-entrepreneurs et, en même temps, la suggestion de confier aux universités les recherches «indépendantes» à mener sur les OGM. Le gouvernement doit lui-même faire les études de validité.

Les experts espèrent maintenant que leur rapport n'ira pas rejoindre les autres documents sur les biotechnologies sur les tablettes des ministères. «La balle est dans le camp du gouvernement», dit Marc Fortin. Si on adopte rapidement de nouveaux protocoles, de nouvelles approches réglementaires, et qu'on a confiance en celles qui ont été adoptées, il n'y a peut-être pas lieu d'un moratoire. Par contre, si le gouvernement veut prendre un an, et puisque nous avons dit que le système actuel n'est pas ce qu'il devrait être, il y a peut-être lieu d'avoir un moratoire.»

## Des porcs trop «vert pâle» pour les écologistes

LOUIS-GILLES FRANCOEUR  
LE DEVOIR

L'Union québécoise pour la conservation de la nature (UQCN) a «dénoncé» hier l'entente intervenue dimanche entre la Fédération des producteurs de porcs du Québec et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) en vue d'implanter au Québec une politique d'écoconditionnalité parce que cette entente a été négociée «en vase clos» et surtout à l'insu des environnementalistes qui défendent cette proposition depuis une décennie.

Du côté du Réseau québécois des groupes écologistes (RQGE), le président, Henri Jacob, accusait lui aussi les auteurs de cette entente de favoriser «mise au point sans la présence et le concours des citoyens qui auraient dû avoir un mot à dire puisqu'ils sont directement touchés par les pratiques des Barons du porc». La négociation en catimini de cette entente «à saveur environnementale» l'amène à penser qu'on risque fort «de parler de porcs plutôt vert pâle que vert foncé».

Pour le président de l'UQCN, Harvey Mead, «l'absence du ministère de l'Environnement dans les négociations et l'absence de toute référence à la réglementation environnementale dans l'entente suggère fortement que les normes environnementales dont il est question se résument davantage à un mécanisme favorisant l'approche volontaire qu'à un véritable dispositif d'écoconditionnalité». Déjà, ajoute Harvey Mead, on peut y déceler plusieurs failles, notamment le fait qu'elle n'assujettit pas l'octroi du soutien de l'État à l'observance de la réglementation en vigueur — et de toute la réglementation — mais qu'elle évoque plutôt des concepts généraux susceptibles de se résumer à peu de choses, hormis le fait de détenir un plan de fertilisation.

Pour Henri Jacob, cette entente constitue un «aveu explicite de la part des producteurs qu'ils ne respectaient pas les normes auparavant, ce que dénonçaient écologistes et citoyens» qui, eux, dit-il, se préoccupent des écosystèmes et de leur santé, pas de vendre du «cochon peint en vert» sur les marchés étrangers.

## QUÉBEC

SUITE DE LA PAGE 1

un plan d'action en matière d'environnement et de droit du travail mais ils refusent de le lier à l'accord commercial. Pour eux, ces dossiers doivent rester complémentaires.

Il y a un peu plus d'un an à Seattle, lors de la réunion ministérielle destinée à lancer un nouveau cycle de négociations commerciales multilatérales de l'Organisation mondiale du commerce (OMC), les pays en développement avaient rué dans les brancards et paralysé la conférence à cause, justement, de l'insistance du président démocrate Bill Clinton à défendre, en marge de la conférence, l'insertion dans les accords commerciaux de clauses touchant les droits des travailleurs, clauses qui seraient assorties de sanctions. Le négociateur du CARICOM (Caraïbes), Shridath Ramphal, avait été un des premiers à protester.

«La déclaration du président Clinton a inévitablement fait très peur à plusieurs pays en développement qui trouvent que c'est une façon détournée de faire du protectionnisme», avait dit à l'époque le ministre canadien du Commerce international, Pierre Pettigrew. Le Canada défendait alors l'idée d'encourager l'OMC à coopérer avec d'autres organisations multilatérales et tenir compte des autres textes internationaux au moment de trancher un litige commercial. M. Chrétien a fait un pas de plus.

À Seattle, M. Clinton faisait écho aux revendications des syndicats et lobbys environnementaux, alliés dans la campagne présidentielle d'Al Gore. Les Américains s'étaient aussi présentés à la conférence sans pouvoir vraiment négocier puisqu'ils n'avaient pas obtenu du Congrès, à majorité républicaine, l'autorisation d'entreprendre les



Le premier ministre Jean Chrétien s'entretenant avec le secrétaire général de l'Organisation des États américains (OEA), Cesar Gaviria, lors de son passage à Washington hier.

négociations en ayant recours à la procédure de négociation rapide (fast-track). Les républicains s'opposaient entre autres à l'inclusion de clauses sociales ou de protection de l'environnement.

Durant la campagne présidentielle, Al Gore et le candidat républicain George W. Bush ont tous deux affiché

une foi libre-échangiste solide et promis d'obtenir l'autorisation de fast-track pour le Sommet de Québec.

M. Bush a gagné mais le Congrès est divisé. Ce sont donc les démocrates qui ont pris leur revanche la semaine dernière lors de la comparution devant un comité du Sénat du candidat au poste de Représentant au commer-

ce (USTR), Robert Zoellick. Le démocrate Max Baucus a relevé que l'administration voulait avoir le fast-track pour le Sommet d'avril mais il doutait que cela soit possible sans «un accommodement sur les questions du travail, de l'environnement et autres sujets avant de nous envoyer la demande de fast-track».

Après Seattle, c'est à Québec que les Américains risquent de se présenter sans l'autorité de négocier, ce qui pourrait ralentir le processus de la ZLEA. L'association nouvelle faite par M. Chrétien détourne commodément l'attention tout en donnant l'impression d'avoir entendu le message de la société civile qui, depuis Seattle, revendique une mondialisation à visage humain. La question est de savoir si les protestataires qu'il ciblait le croiront et si le geste suivra la parole.

La position du premier ministre n'est pas sans risque. Elle pourrait, malgré des déclarations plus floues que celles de M. Clinton, avoir offusqué plusieurs pays du Sud. Bien qu'il se soit adressé à eux hier, il n'a rien dit pour leur expliquer comment cela était possible sans sombrer dans le protectionnisme.

Le premier test pourrait, de toute façon, venir avant Québec, lors de la réunion des ministres du Commerce à Buenos Aires, au début d'avril. Cette rencontre ministérielle doit faire le point, à mi-parcours, sur les négociations commerciales et décider si l'échéancier doit être modifié. Certains pays, dont le Canada et les États-Unis, appuient la proposition du président chilien de ramener la date limite pour la conclusion des pourparlers commerciaux de 2005 à 2003. Cette décision en dira long sur l'état des travaux et la profondeur des dissensions sur des sujets comme l'insertion de clauses sociales et environnementales.

## SHARON

SUITE DE LA PAGE 1

Le dernier sondage de l'institut Dahaf paru hier dans le quotidien *Yediot Ahronot* lui donnait en effet 56 % des intentions de vote, contre 38 % à Barak. Celui de Gallup pour le *Maariv* parlait lui de 55 % contre 36 %. Devant un tel écart, tous les commentateurs s'intéressent déjà à la composition d'un futur gouvernement Sharon et à l'avenir politique d'un Ehoud Barak totalement désavoué, qui risque d'être contraint de céder les commandes du Parti travailliste à Shimon Pérès. Quant au gouvernement d'union nationale prôné par Sharon, les travaillistes ne sont prêts à en faire partie que sur la base d'une plateforme politique modérée et en l'absence de ministres de la droite extrême.

Ne doutant plus de sa victoire aujourd'hui, Ariel Sharon a interrompu hier ses activités électorales pour commencer à préparer sa future équipe gouvernementale.

L'ex-général Sharon, dont l'accession au pouvoir couronnera une carrière politique entamée il y a près de trente ans au summum de sa gloire militaire, a passé sa journée en réunion ou au téléphone au siège du Likoud à Tel Aviv.

Un haut responsable du parti, Zalman Shoval, a expliqué que, contrairement au premier ministre sortant, Sharon avait fait le plein des intentions de vote et n'avait plus besoin de serrer des mains ou d'embrasser des bébés. «Quand on s'apprête à diriger un pays, il faut organiser le gouvernement, son propre ca-

binet. Les choses sérieuses commencent», a-t-il souligné.

En fait, murmurent les commentateurs politiques, la marge record avec laquelle il s'apprête à triompher est suffisamment importante pour que son entourage lui conseille d'éviter tout risque de bourde de dernière minute en fuyant micros et caméras.

Aux yeux des analystes, le seul suspense qui subsistait à la veille de l'ouverture des bureaux de vote concernait l'ampleur du raz-de-marée électoral de Sharon.

## Barak à la Défense?

Pourtant, selon son entourage, Barak ne s'avouait pas vaincu hier. «Nous pensons pouvoir inverser l'issue de la partie en une heure et demie. Ce n'est pas fini», assurait Elie Goldschmidt, directeur de campagne du premier ministre sortant. Selon lui, les sondages du Parti travailliste montreraient que la marge entre Sharon et Barak est inférieure à celle des études d'opinion parues dans la presse. Elle pourrait même, selon lui, être réduite à néant si les indécis changeaient d'avis au dernier moment.

«Le score de Barak est décisif au moins pour son avenir à la tête du Parti travailliste. Plus la marge de sa défaite sera étroite, moins il sera facile à ses rivaux de l'en déloger. Plus son désaveu électoral sera cinglant, plus vite la chasse à la succession sera ouverte.» Son principal challenger, Abraham Burg, président de la Knesset, prédit même qu'elle sera ouverte dès demain. Selon le quotidien *Ha'aretz*, Sharon espère que Barak sera en mesure de se maintenir, car il serait

plus ouvert que d'autres à l'idée d'un gouvernement d'union nationale Likoud-travaillistes dont il a besoin devant une Knesset ingouvernable. Sharon a d'ailleurs d'avance fait part de son intention de proposer à Barak le poste de ministre de la Défense.

Se résignant à la probabilité d'une victoire du candidat de la droite, les Palestiniens se sont dit prêts hier à traiter avec lui à condition qu'il respecte les engagements pris par ses prédécesseurs concernant un règlement de paix. Ils ont en même temps annoncé un premier contact de haut niveau, la semaine prochaine, avec la nouvelle administration américaine du président George W. Bush, à laquelle ils demandent de s'impliquer dans le processus de paix.

«Nous sommes prêts à traiter et à négocier avec le futur premier ministre israélien, quel qu'il soit» a déclaré à la presse le secrétaire général du gouvernement palestinien, Ahmad Abdel Rahmane, à Ramallah, affirmant que les Palestiniens «jugeront en fonction de son action» Sharon s'il est élu. Mais il a averti qu'«en cas d'absence de progrès et si Sharon refuse de coopérer, nous n'aurons pas d'autre alternative que la résistance et l'intifada».

«Nous demandons à la nouvelle administration d'assumer le rôle de parrain des États-Unis dans le processus de paix sur la base des résolutions 242 et 339 du Conseil de sécurité [sur le retrait israélien des territoires occupés] et de la résolution 194 [de l'Assemblée générale de l'ONU] sur les réfugiés palestiniens», a dit M. Abdel Rahmane.